

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays d'Orthe et Arrigans

Bilan de la concertation

Sommaire

Préambule	3
1. Le contexte d'élaboration	3
2. La gouvernance	4
1) Les objectifs et les modalités de la concertation	5
2) La concertation réalisée.....	6
2.1. Mise à disposition d'un dossier papier.....	6
2.2. Publication du dossier et au fur et à mesure de l'avancée	7
2.3. Réunions publiques.....	9
Réunions publiques organisées en 2024	10
Réunions publiques organisées en 2025	10
2.4. Information dans la presse.....	11
Avis administratifs	11
Articles de presse	15
2.5. Edition du magazine communautaire sur le SCoT en janvier 2025	21

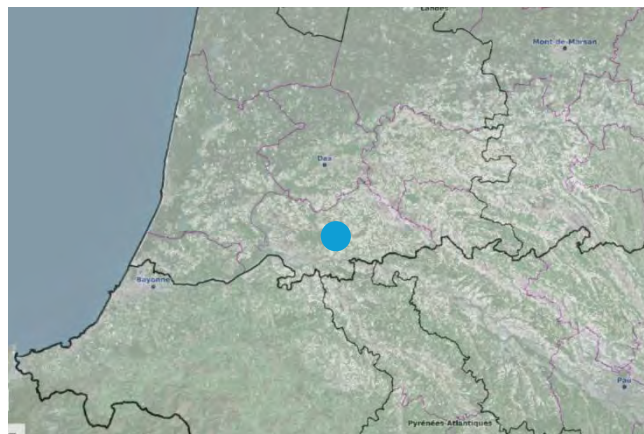
Préambule

1. Le contexte d'élaboration

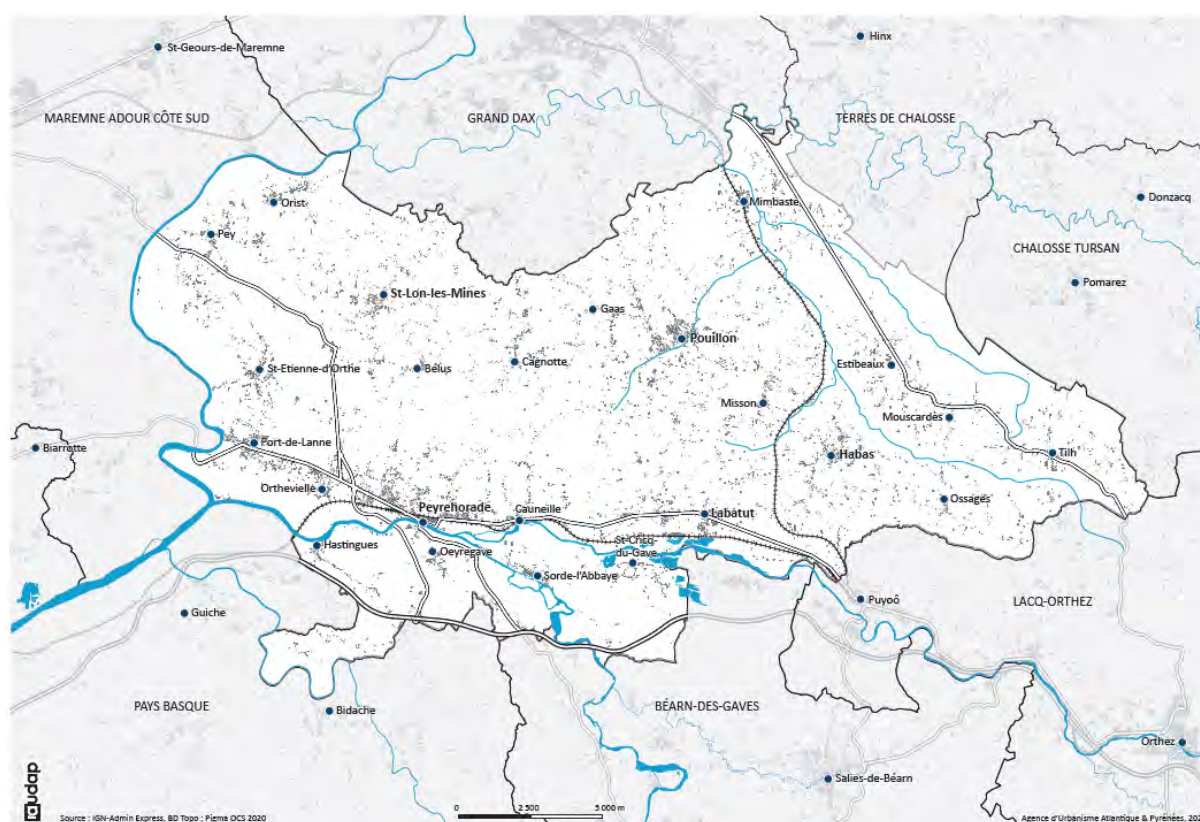
La Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) est née en janvier 2017 de la fusion des Communauté de Communes du Pays d'Orthe et de celle de Pouillon. L'EPCI compte 24 communes.

L'ancienne Communauté de Communes du Pays d'Orthe est couverte par un SCoT approuvé en 2014. Les communes des Arrigans (ancienne Communauté de Communes de Pouillon) ne disposent pas d'un SCoT.

A la suite de l'évaluation du SCoT du Pays d'Orthe, en 2020, la révision du SCoT a été lancée. L'élaboration de ce nouveau SCoT a



pour objectif de couvrir l'intégralité du territoire de la CCPOA : le Pays d'Orthe et les Arrigans. Ainsi, en 2020, la délibération de prescription du SCoT est prise par le conseil communautaire de la CCPOA.



2. La gouvernance

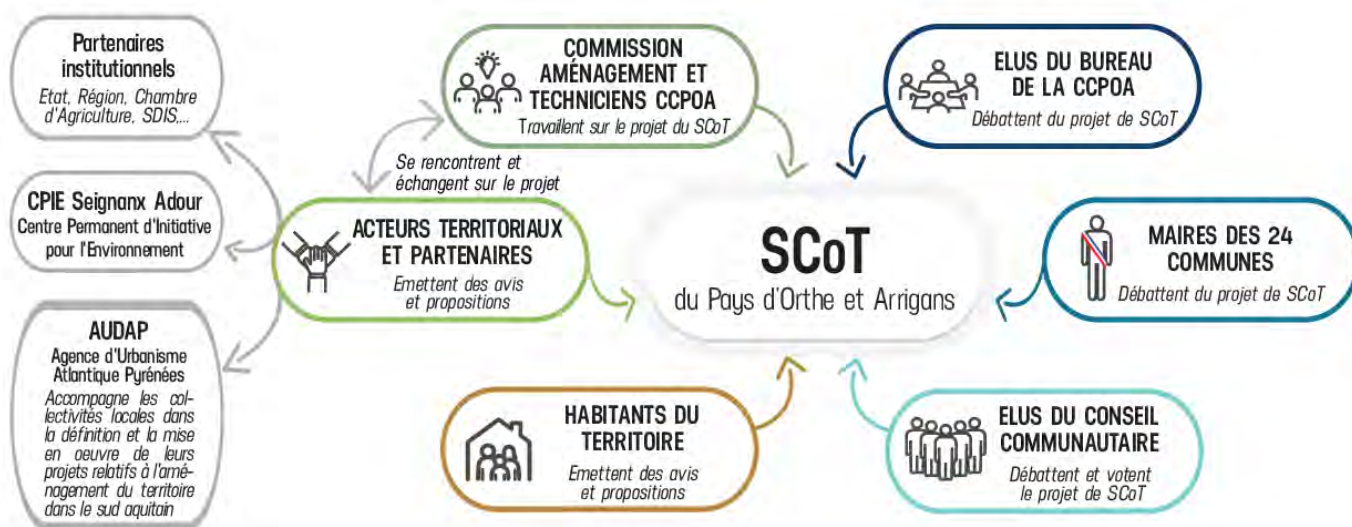
Une gouvernance associant des acteurs diversifiés a été établie pour conduire l'élaboration d'un projet de SCoT intégrateur et partagé.

Ce sont **les élus de la commission aménagement qui travaillent à la construction du projet**. Cette commission est composée d'un représentant élu par commune. Sauf les communes de Peyrehorade et Pouillon qui bénéficient de deux représentants élus du fait de la population que ces deux communes concentrent dans le territoire.

Les **élus du bureau de la CCPOA et les élus communautaires débattent et amendent le projet** proposé par la commission aménagement. Et ce sont **les élus communautaires qui votent le projet** en séance plénière.

Afin d'accompagner les élus dans l'élaboration du projet de SCoT, une équipe technique en interne a été constituée. De plus, la CCPOA a fait le choix de se faire accompagner par l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) sur certains volets techniques.

Tout au long de l'élaboration du projet de SCoT, les élus et les techniciens de la CCPOA échangent et travaillent avec les partenaires, les acteurs territoriaux ou encore les habitants du territoire. Le schéma ci-après résume et illustre cette gouvernance transversale et partenariale.



1) Les objectifs et les modalités de la concertation

Les éléments réglementaires relatifs à la concertation sont précisés dans les articles L103-2 à L103-7 du code de l'urbanisme. La CCPOA a déterminé par la délibération n°2020-04 les modalités de concertation permettant l'accès à l'information sur le projet tout au long de la procédure.

Les modalités de la concertation définies par la délibération de prescription sont les suivantes :

- Mise à disposition du dossier explicatif du projet et des études, au fur et à mesure de leur préparation, ainsi que du ou des éventuels porter à connaissance de l'Etat, pour permettre au public de s'informer du déroulement de la procédure et de prendre connaissance des orientations étudiées à travers les principales décisions prises par la communauté de communes, ainsi que des étapes d'avancement validées ;
- Le dossier sera actualisé et consultable, jusqu'à l'arrêt du projet de SCOT, au siège de la communauté de communes, ainsi que sur le site internet de la communauté ;
- Mise à disposition d'un registre de concertation, au siège de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ce registre sera destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée, jusqu'à l'arrêt du projet de schéma de cohérence territorial ;
- Organisation de réunions publiques. Celles-ci seront annoncées par voie de presse, dans un journal diffusé dans les départements compris dans le périmètre de la communauté de communes, avant la délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de schéma de cohérence territorial. Les réunions publiques seront réparties en deux sessions : au minimum 2 réunions publiques au moment du diagnostic au minimum 2 réunions publiques avant l'arrêt du projet.

Le public a pu formuler ses remarques et/ou ses observations :

- Sur le registre mis à disposition du public au siège de la CCPOA à Peyrehorade
- Par voie postale au siège de la CCPOA : 156 route de Mahoumic 40300 Peyrehorade
- Par mail à scot@orthes-arrigans.fr
- Lors des réunions publiques
- Via le bandeau (« je participe au projet ») sur le site internet de la CCPOA : [Comment participer au SCOT du Pays d'Orthe et Arrigans? - Pays d'Orthe et Arrigans](#)



Capture d'écran du site internet de la CCPOA

2) La concertation réalisée

Plusieurs supports et informations relatifs au projet de SCoT en cours d'élaboration ont été communiqués au public. Ils sont détaillés ci-après.

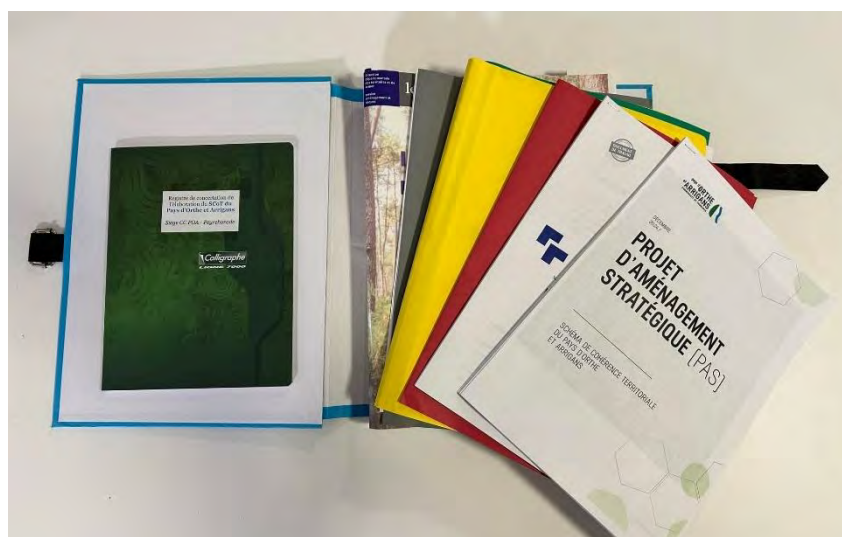
2.1. Mise à disposition d'un dossier papier

Dès le lancement de l'élaboration du projet de SCoT, une version papier du projet de SCoT a été tenue à disposition du public. Ce dossier papier a été alimenté durant toute l'élaboration du projet. Ce dossier a contenu les éléments suivants :

- Les délibérations relatives au SCoT,
- Le porté à connaissance de l'Etat,
- Le diagnostic territorial,
- Le diagnostic agricole réalisé par la chambre d'agriculture des Landes,
- Le PAS,
- Le DOO,
- L'analyse de la consommation foncière,
- L'Etat Initial de l'Environnement,
- L'évaluation environnementale,
- Les comptes rendus des réunions publiques.

Associé au dossier papier du projet de SCoT, un registre a été mis à disposition du public (à l'accueil du siège de la CCPOA à Peyrehorade) afin que celui-ci puisse formuler des remarques ou observations à propos des documents et du contenu du projet.

Aucune observation ou remarque n'a été inscrite dans le registre.

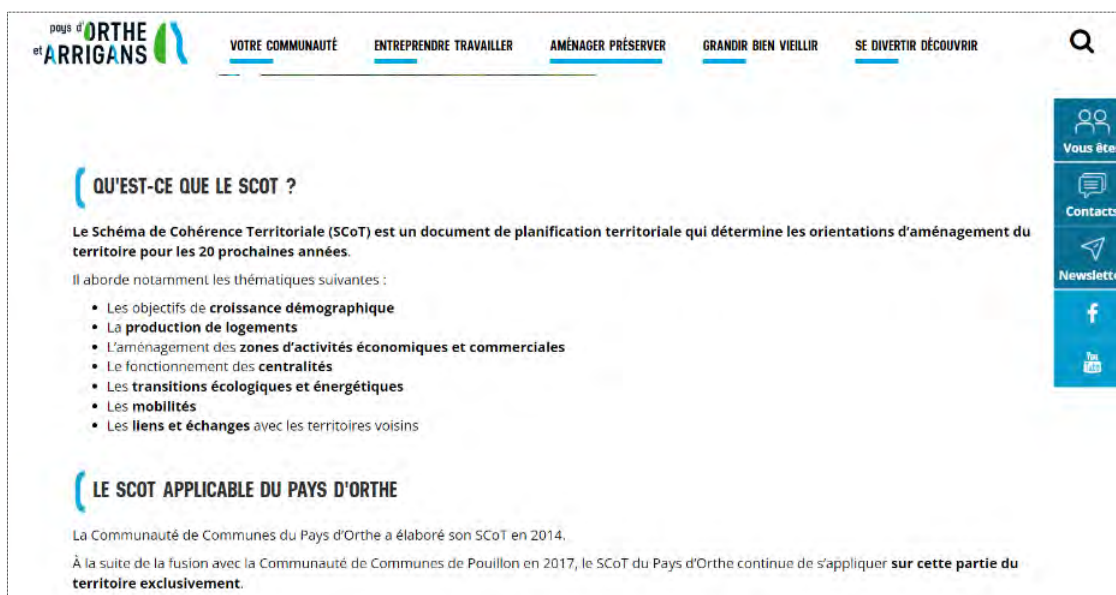


2.2. Publication du dossier et au fur et à mesure de l'avancée

Le site internet de la CCPOA a servi de relais afin de communiquer sur les objectifs et le contenu du SCoT mais aussi sur les avancées du projet de SCoT. Au fur et à mesure de l'avancée des pièces, celles-ci ont été publiées sur le site internet afin que le public et les habitants puissent en prendre connaissance. Les captures d'écran ci-après illustrent cela et ont été faites au mois de mars 2024.



Capture d'écran du site internet de la CCPOA



Capture d'écran du site internet de la CCPOA

pays d'ORTHE et ARRIGANS | VOTRE COMMUNAUTÉ | ENTREPRENDRE TRAVAILLER | AMÉNAGER PRÉSERVER | GRANDIR BIEN VIEILLIR | SE DIVERTIR DÉCOUVRIR

LE FUTUR SCOT DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Le Conseil Communautaire du Pays d'Orthe et Arrigans a décidé de lancer l'élaboration d'un SCoT à l'échelle des 24 communes du territoire, le 21 janvier 2020.

Une délibération du 1er mars 2022 a ajouté le contenu modernisé du SCoT. L'élaboration fait l'objet d'une concertation publique durant toute la durée du projet.

N'hésitez pas à consulter :

- LA PRÉSCRIPTION D'ÉLABORATION DU SCOT DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS
- LE CONTENU MODERNISÉ DU SCOT DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Gouvernance de l'élaboration du SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans

>> Consultez les documents du SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans :

- COMPOSITION DU SCOT
- PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)
- DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)
- ANNEXES

Capture d'écran du site internet de la CCPOA

pays d'ORTHE et ARRIGANS | VOTRE COMMUNAUTÉ | ENTREPRENDRE TRAVAILLER | AMÉNAGER PRÉSERVER | GRANDIR BIEN VIEILLIR | SE DIVERTIR DÉCOUVRIR

Calendrier prévisionnel d'élaboration du SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans

Partager | Facebook | Twitter

AMÉNAGEMENT / URBANISME

- > PLUI SECTEUR PAYS D'ORTHE
- > PLUI SECTEUR ARRIGANS
- > SCOT DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

pays d'ORTHE et ARRIGANS | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

COORDONNÉES | CONTACTEZ-NOUS

156 route de Mahoumic, 40300 PEYREHORADE
Tél : 05 58 73 60 03
E-mail : contact@orthe-arrigans.fr

ON VOUS ACCUEILLE | COMMENT VENIR ?

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

SUIVEZ-NOUS | Facebook | YouTube

Capture d'écran du site internet de la CCPOA

2.3. Réunions publiques

Toutes les réunions publiques organisées dans le cadre de l'élaboration du SCoT ont fait l'objet d'une communication diverse : parution dans la presse locale¹, publication sur le site internet de la CCPOA et sur les réseaux sociaux, affichage dans toutes les communes du territoire et dans les différents sites de la CCPOA (siège, antenne de proximité...).



Affiches apposées dans les mairies et les sites de la CCPOA



Capture d'écran publication des réseaux sociaux de la CCPOA

¹ Cf. 2.4. Information dans la presse

Réunions publiques organisées en 2024

Durant l'année 2024, deux réunions publiques ont été organisées dans le territoire : l'une le 06 juin 2024 à CAUNEILLE (dans le Pays d'Orthe) et l'autre le 20 juin 2024 à MISSON (dans les Arrigans). Une trentaine de personnes, au total, ont assisté à ces réunions.

Durant ces deux réunions publiques, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) proposé par les élus de la commission aménagement et de la CCPOA a été présenté aux personnes présentes. Ces deux temps d'échanges ont permis de débattre de certains sujets d'aménagement et d'urbanisme et de préciser des notions du projet².



Crédit photo : CCPOA, réunion publique à Misson le 20 juin 2024

Réunions publiques organisées en 2025

Durant l'année 2025, deux réunions publiques ont été organisées dans le territoire : l'une le 16 avril 2025 à PEYREHORADE (au siège de la CCPOA) et l'autre le 17 avril 2025 à MISSON (à l'antenne de proximité de la CCPOA dans les Arrigans).

Durant ces deux réunions publiques, l'évolution du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) proposés par les élus de la commission aménagement et de la CCPOA ont été présentés aux personnes présentes. Ces deux temps d'échanges ont permis de débattre de certains sujets d'aménagement et d'urbanisme et de préciser des notions du projet³.

² Cf. Compte rendu de la réunion publique 2024 de CAUNEILLE et compte rendu de la réunion publique 2024 de MISSON

³ Cf. Compte rendu de la réunion publique 2025 de PEYREHORADE et compte rendu de la réunion publique 2025 de MISSON



Crédit photo : CCPOA, réunion publique à Misson le 17 avril 2025

2.4. Information dans la presse

Avis administratifs

Toutes les réunions publiques organisées par la CCPOA ont fait l'objet d'un avis administratif dans deux journaux locaux du territoire.

HENDAYE 398 000 €
 E.X.C.L.U. !
 Ravissante maison
 traversée de
 86 m² :
 séjour, cuisine,
 salle à manger, 2
 chambres, 2
 salles de bain, WC,
 balcon, vue, séjour, P.A., transports en
 commun, quelques pas, D.F.C. LAGUIL-
 LON 05 59 64 82 00

BIARRITZ 798 000 €
 Biarriz
 Villa 195
 m² sur 2
 niveaux, por-
 che, piscine et
 extension,
 sur terrain de 652 m², 10 pièces, 6 chb,
 garage de 22 m². A proximité des écoles,
 commerces et transports. CART 959.
 NAN 05 59 52 21 99. 709 000 Euros FA

PAU 890 000 €
 Par Sud
 maison
 en par-
 fait état
 100 m²
 Hab avec
 jardin, por-
 che, 5 Chambres, 2 sdb, 2 douches (bain
 séjour avec cheminée, cuisine aménagée
 avec garage. Cuisine d'été 60/30/30/30
 S.A.L.B. 05 59 64 82 00

SANT-PERE-D'ORTHE 658 000 €
 St Pierre
 d'Orthe,
 calme
 et tran-
 quille, im-
 posee à
 l'entrée
 d'un bois,
 proche de la mare, maison de plain-pied
 45 m², terrain de 185 m² avec piscine.
 Maison principale (2 chb) + extension (2
 chb). Prix FA : 658 000 €. - CART 959
 NAN 05 59 52 21 99

HENDAYE 705 000 €
 Dans im-
 posee au
 calme,
 belle villa
 sur par-
 cellet de
 736 m² :
 séjour cathédrale 48 m², gde cuisine
 équipée, wc, 3 chambres, 2 salles de
 bain, piscine, chauffage central, cave,
 balcon. S.A.L.B. 05 59 64 82 00

VIAGERS
DAX NC
 Depuis plus de 15
 ans, votre
 agence est
 spécialisée
 en Viagers.
 Ne passez
 pas à côté
 de ces
 opportunités
 exceptionnelles.
 France LE GALL
 05 58 88 85 84
 aquitaineviager@gmail.com
 www.aquitaineviager.com

BORDEAUX NC
 Etude
 complète
 pour
 vendre en
 Viager Or-
 thiens.
 Vente à
 terme, Nue-Propriété, des propositions
 adaptées.
 Nouvelle Aquitaine
 Un spécialiste proche de chez vous
 05 54 07 70 66
 sudouestviager-europe.com
 www.sudouestviager-europe.com

BIARRITZ NC
 Viager,
 nue-
 pro-
 priété,
 vente à
 terme,
 Sandrine
 ERRE
 CART - EXPERT VIAGER - ORPI Saint
 Martin Biarriz 05 59 21 92 79

BORDEAUX NC
 Au cœur
 de Bor-
 deaux
 de plus
 de 100
 m² de
 tous vi-
 gers, tous
 de par-
 tements
 pour clients
 de qualité. Estimation et étude gratuite.
 - Michel ROYE
 RESAU NATIONAL DOM TOM
 06 73 39 12 79
 www.resauviager.com

BIARRITZ NC
 Viager,
 nue-
 pro-
 priété,
 vente à
 terme,
 Sandrine
 ERRE
 CART - EXPERT VIAGER - ORPI Saint
 Martin Biarriz 05 59 21 92 79

BORDEAUX NC
 Augmen-
 ter vos re-
 venus pour
 mieu x
 profiter de
 votre im-
 meuble.
 Une
 étude offerte et un accompagnement
 personnalisé tout au long de votre projet.
 Viager ASSUR
 05 59 21 91 44
 www.univers-viager.fr

ANGLET NC
 ANGLET
 à HOUS-
 SE-
 DOR.
 Etude
 gratuite
 à gar-
 rantir
 votre vi-
 gers.
 nue-propriété, vente à terme. BAKARRA
 IMMOBILIER Viagers, experts,
 location 05 59 63 33 84 contact @
 bakarra-immobilier.fr

Terrains
ANGLET 1500 000 €
 Terrain d'Anglet, 1200 m², R.A.I. 218
 m² de construction pour une maison
 plain-pied et garage. Belle opportunité. Sec-
 teur recherché. - 15 000 000 Euros C.B.T
 65940555-59 52 21 99

**Entreprises et
commerces**
Immobilier d'affaires

ANGLET 470 000 €
 Bureau x
 d'env. 120
 m², com-
 posé de 7
 bureaux x
 (11 à 17
 m²), espace détente, cuisine et WC.
 Bâtiment clim, accès PARK. 2 pks - Local
 vélos - HxH 7 - 450 000 € - H.A. 16 50 76
 H1 - embauchage acquiescé C.B.T. 65940555
 05 59 52 21 99

**Sud Ouest
immobilier**
 Les meilleures
 offres de location
 chaque mardi
 dans votre journal
 et sur www.sudouest-immo.com

En partenariat avec
bien'ici
 05 59 21 92 79
SUD OUEST

Annonces légales et officielles
 Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com,
 avec le réseau **SPARKLIGHT**

Marchés publics et privés
 Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €

COMMUNE DE LAMOTHE
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme qui passe le marché :
 Commune de LAMOTHE - 25 Impasse des Erables 48200 LAMOTHE.
 Mode de passation :
 Marché de travaux par procédure adaptée article 27 du décret n°2015-360 du 25 mars 2015)
 Objet du marché :
 Réhabilitation et adaptation du cimetière communal.
 Décomposition des lots :
 LOT n°1 : Emplacement - Signalisation - Point d'eau.
 LOT n°2 : Espace Verts.
 LOT n°3 : Maçonnerie.
 LOT n°4 : Charpente - Couvertures.
 LOT n°5 : Colonnades - Jardins du Souterrain - Ossuaires.
 Critères d'attribution :
 Les offres seront sélectionnées et classées en fonction des critères et des motifs de penali-
 tés, tels que dans le règlement de la consultation.
 Modalités de financement :
 Le marché est financé par des ressources propres de la commune.
 Justifications à produire quant à leur qualité et capacité du candidat :
 Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
 Déclaration sur l'honneur de candidat justifiant qu'il n'y a eu aucune des cas mentionnés
 à l'article 44 du décret n°2015-360 du 25 mars 2015 concernant les interdictions de sou-
 missionner.
 DC 1 (offre de candidature et d'habilitation de mandataire par ses co-traitants, disponible à
 l'adresse suivante :
<http://www.economie.gouv.fr> ; thème - marchés publics).
 DC 2 (habilitation de candidat, disponible à l'adresse suivante <http://www.economie.gouv.fr> ;
 thème - marchés publics).
 Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :
 Pièces prévues aux articles R 324-4 et R 324-7 de Code de travail.
 (NOT) 2 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certifi-
 cats, disponible à l'adresse suivante :
<http://www.economie.gouv.fr> ; thème - marchés publics).
 Date limite de réception des offres :
 Le Jeudi 20 Juin 2024 à 17 heures
 Dossiers à retirer :
 Sous format électronique, les dossiers peuvent être téléchargés sur le site www.dmat-amp.fr.
 Adresse à laquelle les offres doivent être renvoyées :
 Sous format électronique, les dossiers sont déposés sur le site www.dmat-amp.fr.
 Personnes habilitées à donner les renseignements :
 D'ordre technique : S.A.R.L. DUINE, maître d'ouvrage de l'opération, tél. : 05 58 91 63 22.
 D'ordre administratif : Mairie de LAMOTHE, tél. : 05 58 75 13 00.
 Instance chargée des procédures de recours :
 Tribunal Administratif de Pau.
 Date d'envoi de la publication :
 Le 21 mai 2024

Avis administratifs et judiciaires

Autres avis

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET CIAS DU PAYS
D'ORTHE ET ARRIGANS**
REUNION PUBLIQUE
 À propos du Schéma de Cohérence Territoriale
(SCoT) du Pays d'Orthe et Arrigans

La Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, par délibération du Conseil Com-
 munal n°2020-04 du mardi 21 janvier 2020 a prescrit la l'élaboration du SCoT du Pays
 d'Orthe et Arrigans.
 Conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme, le projet doit « faire l'objet d'une
 concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les
 associations locales et les autres personnes concernées ».
 Les modalités de concertation sont définies par la délibération n°2020-04 du mardi 21 jan-
 vier 2020. Ainsi, elle d'informe et de débats du projet de territoire imaginé par les élus, la
 Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans organise deux réunions publiques
 au mois de juin 2024 :
 - Le 16 juin 2024 à la salle polyvalente de Casselvieille à partir de 19h
 - Le 20 juin 2024 à la salle polyvalente de Mison à partir de 19h
 Ces temps permettront de partager la démarche engagée par les élus et d'échanger avec la
 population et les acteurs territoriaux sur le projet de territoire pour les 20 prochaines années.
 Tout renseignement peut être obtenu auprès du pôle aménagement du territoire de la CC PSA
 au 05 58 73 60 03.

**PREFET
DES LANDES**
 (Pau)
 (Maison)

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**Installation classée pour la
protection de l'environnement**
**Ouverture d'une consultation du public relative à
la demande d'enregistrement concernant
l'exploitation d'un stockage
de produits explosifs sur la commune de LOSSE
présentée par la société SPARKLIGHT**

Par arrêté préfectoral en date du 14 mai 2024, la préfecture des Landes a prescrit l'ouverture
 d'une consultation du public d'une durée de quatre semaines à la mairie de Losse, dans la
 cadre de la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de
 l'environnement, déposée par la société SPARKLIGHT relative à l'exploitation d'un stockage de
 produits explosifs sur la commune de Losse.
 Les pièces du dossier d'enregistrement réglementaire seront déposées à la mairie de Losse,
 aux heures d'ouverture au public, du lundi 10 juin (8 h 00) au lundi 8 juillet
 2024.
 Pendant la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations sur le registre
 à la mairie de Losse, aux heures d'ouverture au public, soit :
 - à la mairie de Losse, située au Bourg, aux heures d'ouverture au public, soit :
 - du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.
 Les observations pourront également être adressées par correspondance à la préfecture ou par
 voie électronique à l'adresse suivante :
 pref-aménagement@landes.gouv.fr avant la fin de délai de consultation du public, soit avant
 le 8 juillet 2024 (17 h 00).
 La présente avis sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans
 les Landes - <https://www.landes.gouv.fr/informations-et-services>. Environnement, Risques Na-
 turels et Technologies/Installations Classées pour la Protection de l'Environnement/
 ICPE - processus - enregistrement accompagné de la demande de l'installateur.
 La préfecture des Landes, est l'autorité compétente pour prendre toute décision. Cette installation
 peut faire l'objet d'une décision d'enregistrement, éventuellement assortie de prescriptions
 particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou
 d'un arrêté préfectoral de refus.

A Mors de Mors, le 14 mai 2024
 Pour la préfecture et par délégation, la secrétaire générale
 Sébastien MONTEIL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET CIAS DU PAYS
D'ORTHE ET ARRIGANS**
REUNION PUBLIQUE
 À propos du Schéma de Cohérence Territoriale
(SCoT) du Pays d'Orthe et Arrigans

La Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, par délibération du Conseil Com-
 munal n°2020-04 du mardi 21 janvier 2020 a prescrit la l'élaboration du SCoT du Pays
 d'Orthe et Arrigans.
 Conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme, le projet doit « faire l'objet d'une
 concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les
 associations locales et les autres personnes concernées ».
 Les modalités de concertation sont définies par la délibération n°2020-04 du mardi 21 jan-
 vier 2020. Ainsi, elle d'informe et de débats du projet de territoire imaginé par les élus, la
 Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans organise deux réunions publiques
 au mois de juin 2024 :
 - Le 16 juin 2024 à la salle des fêtes de Casselvieille à partir de 19h
 - Le 20 juin 2024 à la salle polyvalente de Mison à partir de 19h
 Ces temps permettront de partager la démarche engagée par les élus et d'échanger avec la
 population et les acteurs territoriaux sur le projet de territoire pour les 20 prochaines années.
 Tout renseignement peut être obtenu auprès du pôle aménagement du territoire de la CC PSA
 au 05 58 73 60 03.

**Entreprises,
Inscrivez-vous
aux alertes
automatiques**
 Tous les marchés du Sud-Ouest
 100 % gratuits sur
sud-ouest-marchespublics.com
 Un service des collectivités
 du Sud-Ouest
SUD OUEST



**Communauté De Communes
du Pays d'Orthe et Arrigans**

AVIS ADMINISTRATIF

Réunions publiques à propos de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays d'Orthe et Arrigans

La Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, par délibération du Conseil Communautaire n° 2020-04 du mardi 21 janvier 2020 a prescrit le l'élaboration du SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans.

Conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme, le projet doit « faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ». Les modalités de concertation sont définies par la délibération n°2020-04 du mardi 21 janvier 2020.

Ainsi, afin d'informer et de débattre du projet de territoire imaginé par les élus, la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans organise deux réunions publiques au mois d'avril 2025 :

- **Le 16 avril 2025** au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à Peyrehorade à partir de 19 h 30

- **Le 17 avril 2025** à l'antenne de proximité de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à Misson à partir de 19 h 30

Ces temps permettront de partager la démarche engagée par les élus et d'échanger avec la population et les acteurs territoriaux sur le projet de territoire pour les 20 prochaines années. Tout renseignement peut être obtenu auprès du pôle aménagement du territoire de la CC POA au 05.58.73.60.03.

RÉGIME MATRIMONIAL

OFFICE NOTARIAL
DES BARTHES2246, av. du 11 Novembre 1918
40440 ONDRES

Suivant acte reçu par Maître Pierre STRZALKOWSKI, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée « OFFICE NOTARIAL DES BARTHES », dont le siège social est à ONDRES (40440), 2246 avenue du 11 Novembre 1918 - CRPCEN 40062, le 3 avril 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE entre :

M. Bruno, Jacques BALLARE, et Mme Nathalie, Hérène SOUQUET, demeurant ensemble à TARNOS (40220), 84 avenue Jean Jaures.

Mariés à la mairie de BAYONNE (64100), le 21 mai 2005 sous le régime de la COMMUNAUTÉ D'ACQUÊTS à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les TROIS mois de la présente insertion, et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation de cette modification de régime matrimonial auprès du Tribunal Judiciaire compétent.

Pour insertion.

Le notaire

Changement
de Régime Matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Brice MESTRESSAT, de la Société à Responsabilité Limitée « MESTRESSAT, LAFONT, GALLAZZINI », titulaire d'un Office Notarial à BAYONNE (Pyrénées Atlantiques), 72, avenue Dubrocq, CRPCEN 64023, le 8 avril 2025, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

ENTRE :

M. Pierre, Guillaume KNOSP, retraité, et Mme Marie-Noëlle HERVE, retraitée, demeurant ensemble à TARNOS (40220), 13 rue Paul Gézanne.

Monsieur est né à PARIS 13^{ème} Arrondissement (75013), le 27 juin 1955 ;

Madame est née à VILLEGOUGE (33141), le 21 décembre 1960.

Mariés à la mairie de VILLEGOUGE (33141), le 13 mai 1983 sous le régime de la COMMUNAUTÉ D'ACQUÊTS à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les TROIS mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

Le notaire

AVIS ADMINISTRATIF

Réunions publiques à propos du Schéma
de Cohérence Territoriale (SCoT)
du Pays d'Orthe et Arrigans

La Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, par délibération du Conseil Communautaire n° 2020-04 du mardi 21 janvier 2020 a prescrit la élaboration du SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans.

Conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, le projet doit « faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ». Les modalités de concertation sont définies par la délibération n° 2020-04 du mardi 21 janvier 2020.

Ainsi, afin d'informer et de débattre du projet de territoire imaginé par les élus, la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans organise DEUX réunions publiques au mois d'avril 2025 :

- Le 16 avril 2025 au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à PEYREHORADE à partir de 19 h 30 ;

- Le 17 avril 2025 à l'antenne de proximité de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans à MISSON à partir de 19 h 30.

Ces temps permettront de partager la démarche engagée par les élus et d'échanger avec la population et les acteurs territoriaux sur le projet de territoire pour les 20 prochaines années.

Tout renseignement peut être obtenu auprès du pôle aménagement du territoire de la CC POA au 05 58 73 60 03.

Les PAL - 25, rue Gambetta - BP 40131 - 40103 DAX Cedex



Certifié exact, le Directeur de Publication,

Vu pour la légalisation de la signature
du directeur de Publication en l'Hôtel de Ville.

À Dax le _____

Le Maire



HINX

Trempl'Hinx
Merc. 16 Avr. 18H
Pôle culturel
GOVRACHE



Slam

Entrée gratuite, libre participation
Buffet offert

Réservation : sp-hinx.com 07 69 02 30 55



Quand on aime
son journal
on le lit,
on le relit,
on le recycle.

www.recyclons-les-papiers.fr

Tous les papiers ont droit à plusieurs vies.
Trions mieux, pour recycler plus !

Votre journal agit pour le recyclage
des papiers avec Ecofolio.



Le premier débat du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) tenu lors du dernier conseil communautaire de l'année 2023 a fait l'objet de l'article ci-après dans le journal Sud-Ouest :



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Publié le 14 Décembre

PEYREHORADE

Orthe et Arrigans à l'horizon 2045

Mardi 12 décembre, se tenait le dernier Conseil communautaire de l'année. Une large part a été faite aux ajustements budgétaires de l'exercice, se profilant déjà 2024, et, anticipant les dépenses du début d'année, avant le vote du budget qui interviendra en mars. Et quelques décisions à prendre pour le fonctionnement des services (mouvements de personnels, cadre du travail...).

Terminée la partie des chiffres, incombant à Serge Lasserre, en charge du budget, le président Jean-Marc Lescoute a présenté l'étude sur la croissance démographique du territoire, ses causes et ses conséquences.



À l'heure du débat avec les élus M. L.

lités et l'environnement pour un territoire « choisi et non pas subi », selon l'expression de Bernard Magescas, en charge du dossier réalisé avec le concours de l'Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (Audap).

L'axe 1 a interrogé la croissance avec une prospective « raisonnable » de 0,8 % par an, portant la population de 24 000 habitants aujourd'hui à 32 000 en 2045. Une croissance à organiser en tenant compte du besoin de logements supplémentaires (5 800), de l'offre de commerces et services, du développement économique... Tout en « soignant les proximités »

(axe 2) dans un mode d'aménagement Zéro artificialisation nette (ZAN) qui prescrit 54 % de consommation des espaces en moins (référence 2021).

Tandis que l'axe 3 est ferme sur « préserver les marqueurs ruraux du territoire » avec une attention toute particulière sur l'évolution de l'habitat, la reconquête du vacant et l'intensification de l'enveloppe urbaine. L'information du jour était l'ouverture prochaine du chantier du demi-échangeur sur la route Bidache à Peyrehorade à hauteur de la zone artisanale Sud Landes (en service en 2025).

Maïté Labeyriotte

Article du 14 décembre 2023 dans le journal Sud-Ouest

Les articles de presses suivants ont été publiés lors de la tenue des réunions publiques en 2024.

CAUNEILLE

Les outils incontournables pour l'avenir urbanistique du territoire ont été présentés

Jeudi 6 juin, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans avait invité les citoyens à la présentation du nouveau Schéma de cohérence territoriale qui se dessine. Un équilibre difficile entre passé, présent et futur, coïncé entre toute une série de réglementations (dont la loi NOTRe de 2015 et de quelques directives européennes auxquelles il est impératif de se soumettre), et les souhaits de la population (qui ne s'était pas dérangée ce soir-là, avec seulement une vingtaine de personnes) ce qu'a déploré instamment le président Jean-Marc Lescoute.

Peu de participants

Problème d'information ? De communication ? « Sûrement pas, dit-il, beaucoup de moyens sont employés pour inciter à la participation citoyenne. » Bernard Magescas, vice-président en charge du dossier, Xavier Som et Camille Larrère du service urbanisme ont présenté le projet



Bernard Magescas en charge du dossier.
MAÏTÉ LABEVRIOTTE

élaboré en commission, « mais on ne part pas d'une feuille blanche », a commenté Bernard Magescas.

Il s'agit de réactualiser les textes qui gèrent déjà Scot et le Plan local d'urbanisme intercommunal au droit de nouvelles orientations du ZAN (Zéro artificialisation nette) qui fixent les superficies à construire... et à ne pas construire, réduisant considérablement cette part. Avec une perspec-

tive démographique d'une augmentation de 0,8 % par an (sur une population de 24 000 habitants), le territoire fait face à une évolution délicate de l'habitat, comprenant afflux extérieur et « desserrement » des familles, alors que la densité moyenne n'est aujourd'hui que de 1,9 personne par logement.

Il faut donc s'adapter et reconsidérer notre rapport au foncier et à la consommation de l'espace en matière de constructions individuelles et collectives pour l'habitat, économiques et touristiques, et d'équipements divers. De quoi aviver les tensions car on avait presque oublié que le droit à construire n'est pas inhérent au droit de propriété foncière mais bien un droit – non définitif – accordé par la collectivité. D'où l'importance d'une participation citoyenne à l'élaboration de ce document qui entrera en vigueur à l'horizon 2026.

M. L.

Article du 08 juin 2024 dans le journal Sud-Ouest

MISSON

Quelles avancées pour le Schéma de cohérence territoriale du Pays d'Orthe et Arrigans ?

La Communauté de communes (CDC) du Pays d'Orthe et Arrigans a prescrit en janvier 2020 l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays d'Orthe et Arrigans. Dans ce cadre, la CDC organise une réunion publique pour échanger avec la population et les acteurs territoriaux sur l'avancée du projet de territoire imaginé par les élus communautaires. Le Scot est un document de planification territoriale qui détermine des orientations d'aménagement stratégiques pour les vingt prochaines années.

Thématiques

Les thématiques abordées sont les perspectives démographiques, la production de logements, l'aménagement et le développement des zones d'activité économiques et commerciales, les mobilités, le fonctionnement des centralités du territoire, les transitions énergétiques et



Nouveau rendez-vous communautaire à Misson.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

écologiques, la biodiversité, les liens et les échanges avec les territoires voisins.

Une première réunion publique a été organisée le jeudi soir 6 juin dans la salle polyvalente de Cauneille pour le secteur Pays d'Orthe (canton de Peyrehorade). En ce sens, une seconde réunion publique est organisée le jeudi 20 juin à la salle polyvalente

de Misson, à partir de 19 heures, en présence de Bernard Magescas, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, afin de présenter sur le secteur Arrigans (canton de Pouillon), le projet politique imaginé par les élus.

Michel Décla

Renseignements : 05 58 73 60 03 ou
scot@orthes-arrigans.fr

Article du 15 juin 2024 dans le journal Sud-Ouest

MISSON

Le SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans : un projet de territoire pour l'horizon 2026

La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) a prescrit, début 2020, l'élaboration de son SCoT (Schéma de cohérence territoriale), qui prend la suite de démarches précédentes liées à l'urbanisme comme le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal). Cette démarche était déjà engagée en Pays d'Orthe quand les Arrigans (ancien canton de Pouillon) ont rejoint la communauté.

Une première rencontre SCoT s'est tenue à Cauneille au début de ce mois de juin pour le secteur des Gaves. Puis c'était ensuite au tour de l'ouest chalossais d'en connaître les tenants et aboutissants, à l'occasion d'une réunion à Misson.

Ce temps de partage de la démarche engagée par les élus était conduit, jeudi 20 juin, par Bernard Magescas, maire de Misson et vice-président de la Communauté de communes en charge de l'aménagement du territoire. Assisté de Camille Larrère et Xavier Som du service Urbanisme, en présence du président Jean-Marc Lescoute.

29 000 habitants en 2045

Différents aspects du document ont été présentés. La gouvernance du SCoT : les élus sont les acteurs, avec un représentant par commune. Les partenaires sont l'Audap (Agence d'urbanisme Atlantique Midi-Pyrénées), le CPIE (Centre permanent



Bernard Magescas, Xavier Som et Camille Larrère conduisant la réunion, à Misson.
M.D.

d'initiative pour l'environnement), la Chambre d'agriculture des Landes, les services de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État.

Les éléments de diagnostic sont l'évolution de la population, les prix de l'immobilier, le nombre d'emplois (5 678), les actifs (68 % de la population), le taux de chômage (11 %), la taille moyenne des ménages (1,99 personne par logement), ainsi que le nombre de logements vacants et de jeunes à la recherche d'un logement.

Le premier but de la démarche est d'« être un territoire attractif, choisi

et non plus subi ». En 2020, le territoire comptait 24 000 habitants. À l'horizon 2045, ils pourraient être 29 000. Le besoin estimé est donc de 2 500 logements pour accueillir la nouvelle population. La vigilance sur la consommation foncière doit commencer dès à présent. Les autres axes seront de soigner les pratiques de proximité en optimisant les zones d'activité existantes et de préserver les marqueurs ruraux, en optimisant les zones d'activité pour anticiper le ZAN (Zéro artificialisation nette).

Michel Décla

Article du 24 juin 2024 dans le journal Sud-Ouest

PEYREHORADE

La CCPOA lance une consultation pour le Schéma de cohérence territoriale

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays d'Orthe et Arrigans est en cours d'élaboration au sein de la communauté des communes. S'appuyant sur un ensemble de documents prévisionnels statistiques, juridiques, économiques et sociaux, ce document de planification territoriale va déterminer les orientations d'aménagement stratégiques de la communauté des communes pour les vingt prochaines années.

Société civile

Ces orientations ne seront pas sans incidence sur le quotidien des habitants en matière d'emploi, de mobilité, d'accès aux services (grand âge, petite enfance, santé) et à l'activité commerciale, l'offre culturelle et éducative. Concrètement, le SCoT englobe un ensemble de thématiques telles que les perspectives démographiques, la production de logements, l'aménagement et le développement des zones d'activité économiques et commerciales, les mobilités, le fonctionnement des centralités du territoire, les transitions écologiques et énergétiques, la biodiversité, les liens et échanges avec les territoires voisins, et chacun est donc concerné par les orientations prises dans cette démarche. Afin de construire un projet de terri-



Le vice-président Bernard Magescas avait présenté les grandes lignes du SCoT aux élus en juin 2024. ARCHIVES M. L.

toire représentatif des réalités territoriales vécues par les habitants et acteurs locaux, l'élaboration du SCoT fait l'objet d'une concertation avec la société civile pour débattre et échanger autour du projet proposé par les élus de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Dans ce cadre, la CCPOA organise des réunions publiques pour échanger avec la population et les acteurs territoriaux sur l'avancée des travaux de ce projet de territoire

imaginé par les élus de la CCPOA. Pour la partie Orthe, Bernard Magescas, vice-président en charge de l'aménagement du territoire, présentera la synthèse du projet mercredi 16 avril, à 19 h 30, au siège de la CCPOA (au 156, route de Mahoumic à Peyrehorade).

Maité Labeyriotte

Tout renseignement sur le SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans peut être obtenu auprès du pôle Aménagement du territoire de la CCPOA au 05 58 73 60 03 ou par mail à scot@orthe-arrigans.fr

Article du 11 avril 2025 dans le journal Sud-Ouest

MISSON

Une réunion publique sur le Schéma de cohérence territoriale, ce soir

La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans a prescrit en janvier 2020 l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale (Scot). Dans ce cadre, des réunions publiques sont destinées à échanger avec la population et les acteurs territoriaux sur l'avancée du projet.

Document de planification

Le Scot est un document de planification qui détermine les orientations d'aménagement stratégiques pour les vingt prochaines années : perspectives démographiques, production de logements, aménagement et développement des zones d'activités économiques et commerciales, mobilités, fonctionnement des centralités, transitions écologiques et énergétiques, biodiversité, liens et échanges avec les



Le siège annexe missonnais de la communauté de communes. M. D.

territoires voisins. De nouvelles réunions publiques sont organisées durant ce mois d'avril, en présence de Bernard Magescas, vice-président en charge de l'aménagement du territoire. Pour le secteur des Arrigans, cette rencontre est

programmée ce jeudi soir, à 19 h 30, au siège annexe de la Communauté de communes, situé 60, allée du Marais à Misson.

Michel Décla

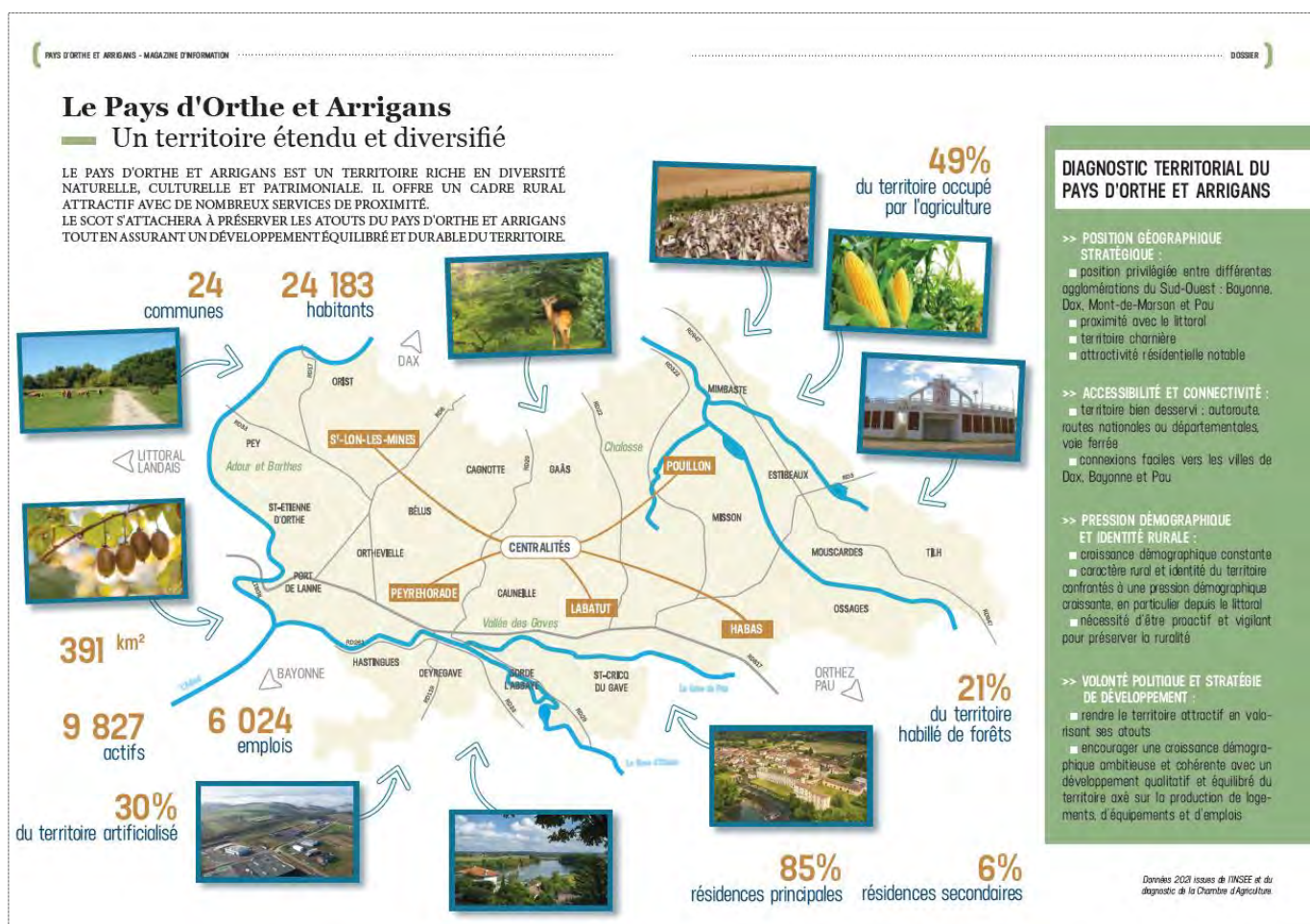
Renseignements : 05 58 73 6003 ou par courriel à scot@orth-arraigans.fr.

Article du 17 avril 2025 dans le journal Sud-Ouest

2.5. Edition du magazine communautaire sur le SCoT en janvier 2025

Deux fois par an, la CCPOA édite un magazine dans lequel elle communique sur les projets menés dans le territoire, les événements marquants ou encore des thématiques qui entrent dans le champ des compétences de l'intercommunalité.

En janvier 2025, le magazine de la CCPOA a consacré le dossier thématique à l'élaboration du projet de SCoT. L'objectif étant d'expliquer ce qu'est le SCoT et quels impactent il aura sur le territoire de vie des administrés. La parole a également été donnée à Mr MAGESCAS, Vice-Président de la CCPOA en charge de l'aménagement du territoire⁴.



⁴ Cf. Magazine de la CCPOA, janvier 2025



Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

156 route de Mahoumic,
40300 PEYREHORADE

Tél : 05 58 73 60 03
E-mail : contact@orthes-arrigans.fr

Compte rendu

Objet : Réunion publique – SCoT

Date de la réunion : 06 juin 2024

Lieu de la réunion : salle polyvalente de CAUNEILLE

Ordre du jour : Présentation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans en cours d'élaboration

SUJETS TRAITES

Ce compte-rendu regroupe les échanges tenus lors de la réunion publique entre les habitants présents et les élus de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CC POA), dont Bernard MAGESCAS (Vice-Président en charge de l'aménagement et Maire de la commune de Misson) qui animait la réunion publique accompagné d'une partie de l'équipe technique du pôle aménagement du territoire de la CC POA.

Question – Observation :

D'où vient la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) inscrite dans la loi Climat et Résilience ? Comment cette trajectoire se traduit-elle au niveau local ?

Réponse de la CC POA :

La loi Climat et Résilience promulguée le 24 août 2021 intègre une partie des propositions de la Convention citoyenne pour le climat pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ce sont les Régions qui ont été chargées d'effectuer un premier travail à propos des objectifs de consommation foncière. C'est à travers le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) que les grands objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, ont été fixés à l'échelle des périmètres des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ou selon les périmètres des EPCI si ces derniers ne sont pas couverts par un SCoT.

Le travail de la Région Nouvelle Aquitaine a abouti à une classification des territoires selon plusieurs caractéristiques (urbain, rural, croissance démographique, baisse démographique, augmentation du nombre d'emplois, diminution du nombre d'emplois...). Les objectifs de sobriété foncière déclinés par la Région sont plus contraignants pour les territoires urbains afin de permettre aux territoires périurbains et ruraux une possibilité de développement.

Ainsi, la CC POA doit réduire de -50 % sa consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers jusqu'en 2031 par rapport à la consommation foncière des 10 années précédant la loi (2011-2021).

Question – Observation :

Dans le cadre de la mise en place du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), pourquoi une réduction de la consommation foncière s'applique à hauteur de -50% pendant 10 ans

(jusqu'en 2031) et quelle sera ensuite la réduction de consommation foncière à appliquer jusqu'à la fin du SCoT (2045) ?

Réponse de la CC POA :

La loi Climat et Résilience, approuvée en 2021, fixe un objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Cet objectif de sobriété foncière a pour but de limiter au maximum les nouvelles artificialisations des sols agricoles, naturels et forestiers. Pour ce faire, la loi a fixé des étapes afin de phaser la réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols entre 2021 et 2050.

L'objectif de sobriété foncière est phasé en 3 tranches de 10 ans chacune :

- 2021-2031 réduction de -50% de la consommation foncière de la période de référence (2011-2021)
- 2031-2041 réduction de -30% du rythme d'artificialisation de la période 2021-2031
- 2041-2050 réduction de -30% du rythme d'artificialisation de la période 2031-2041

Ainsi, l'estimation du nombre d'hectares mobilisables pour les extensions d'urbanisation d'ici à 2031 doit se baser sur la consommation foncière de la période de référence déterminée par la loi qui s'étend de 2011 à 2021 (les dix années précédant la loi).

La CC POA estime avoir consommé environ 300 hectares entre 2011 et 2021 ce qui porterait à environ 150 hectares la consommation foncière autorisée entre 2021 et 2031. Les consommations foncières intervenues à partir de 2021 doivent être décomptées de l'enveloppe prévisionnelle des 150 hectares.

Question – Observation :

La CC POA connaît-elle la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, effective de 2021 à aujourd'hui ?

Réponse de la CC POA :

A ce jour, la CC POA ne connaît pas précisément la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à partir de 2021. Les derniers chiffres s'arrêtent pour le moment à 2020. Ce travail d'estimation est en cours.

Question – Observation :

Le projet de SCoT de la CC POA établit une ambition démographique de +0,8 %/an (+ 5 000 habitants d'ici 2045) soit + 250 habitants/an. La production de logements fixée dans le projet (+ 4 300 logements à produire) découle directement de cette ambition démographique. A quelle échéance est fixé cet objectif de production de logements ?

Réponse de la CC POA :

L'ambition démographique déterminée dans le SCoT en cours d'élaboration n'est pas un objectif à atteindre mais une perspective que fixent les élus. Ces derniers souhaitent anticiper l'accueil de nouvelles populations en ayant en tête les pressions que subissent les territoires littoraux voisins.

L'objectif de production de logements est fixé sur toute la durée du SCoT de 2026 à 2046. Cette production devra tenir compte des objectifs de sobriété foncière (qui eux s'étendent

jusqu'en 2050 comme précisé ci-dessus) et ainsi réinvestir les secteurs déjà urbanisés (logements vacants, friches, densification dans les zones urbaines existantes...).

Question – Observation :

Sur quels supports/canaux la CC POA communique-t-elle pour informer les habitants et les propriétaires de terrains et/ou de biens immobiliers sur le territoire lors des élaborations ou des évolutions des documents d'urbanisme (dont l'évolution du zonage dans les PLUi) ?

Réponse de la CC POA :

Les élaborations et les modifications des documents d'urbanisme (PLUi) ou des documents de planification territoriale (SCoT) sont règlementées et suivent des procédures de concertation (réunions publiques, enquêtes publiques, information dans la presse et sur le site internet de la CC POA).

Lorsque des réunions publiques et des enquêtes publiques sont organisées, l'information est diffusée sur plusieurs supports de communication : article de presse, affichage dans les mairies du territoire, affichage à la CC POA, publication sur le site internet de la CC POA et les réseaux sociaux.

Les deux PLUi élaborés en 2020 ont notamment fait l'objet de plusieurs réunions publiques et d'enquêtes publiques afin d'informer les pétitionnaires sur le contenu des documents et l'évolution du zonage.

Le SCoT en cours d'élaboration fait l'objet de plusieurs réunions publiques et sera également concerné par une enquête publique.

Camille LARRERE
Chargée de mission SCoT / urbanisme

Compte rendu

Objet : Réunion publique – SCoT

Date de la réunion : 20 juin 2024

Lieu de la réunion : salle des fêtes de MISSON

Ordre du jour : Présentation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans en cours d'élaboration

SUJETS TRAITES

Ce compte-rendu regroupe les échanges tenus lors de la réunion publique entre les habitants présents et les élus de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CC POA), dont Bernard MAGESCAS (Vice-Président en charge de l'aménagement et Maire de la commune de Misson) qui animait la réunion publique accompagné d'une partie de l'équipe technique du pôle aménagement du territoire de la CC POA.

Question – Observation :

Dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), de quelle manière une surface est considérée comme artificialisée, dès qu'elle est imperméable ?

Réponse de la CC POA :

La loi Climat et Résilience, approuvée en 2021, fixe un objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Cet objectif de sobriété foncière a pour but de limiter au maximum les nouvelles artificialisations des sols agricoles, naturels et forestiers. Pour atteindre cette trajectoire, la loi a fixé des étapes afin de phaser la réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols entre 2021 et 2050.

L'objectif de sobriété foncière est phasé en 3 tranches de 10 ans chacune :

- 2021-2031 réduction de -50% de la consommation foncière de la période de référence (2011-2021)
- 2031-2041 réduction de -30% du rythme d'artificialisation de la période 2021-2031
- 2041-2050 réduction de -30% du rythme d'artificialisation de la période 2031-2041

La première période entre 2021 et 2031 prend seulement en compte la consommation d'espaces et non l'artificialisation.

La loi définit l'artificialisation "comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage".

La loi détermine la consommation d'espaces comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné. » Il s'agit de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés.

Ainsi, pour le moment l'estimation du nombre d'hectares mobilisables pour les extensions d'urbanisation d'ici à 2031 doit se baser sur la consommation foncière de la période de référence déterminée par la loi qui s'étend de 2011 à 2021 (les dix années précédant la loi).

Dans ce contexte de sobriété foncière, la mobilisation d'espaces déjà artificialisés constitue un levier pour ne pas consommer et artificialiser de nouveaux espaces naturels, agricoles et forestiers.

Enfin, il est rappelé qu'une surconsommation d'espaces entre 2021 et 2031 handicaperait les possibilités de nouvelles consommations d'espaces lors des années suivantes.

Question – Observation :

Combien d'hectares sont constructibles dans le PLUi du Pays d'Orthe et dans le PLUi des Arrigans ?

Réponse de la CC POA :

Lors de leur approbation en 2020, les deux PLUi du territoire ont classé :

- 255 hectares constructibles (à destination de l'habitat et des activités économiques) dans le PLUi du Pays d'Orthe et
- 107 hectares constructibles (à destination de l'habitat et des activités économiques) dans le PLUi des Arrigans.

Au total, 362 hectares constructibles sont autorisés dans les deux PLUi du territoire.

Les deux documents d'urbanisme en vigueur sont très (trop) généreux en matière de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport aux objectifs nationaux fixés par la trajectoire ZAN.

Les années suivant l'approbation du SCoT (prévue en 2026), les deux PLUi devront entrer en révision pour être compatibles avec les orientations d'aménagement délinées dans le SCoT. Un travail plus précis et détaillé sur la consommation et l'artificialisation d'espaces naturels, agricoles, et forestiers devra alors être mené dans le cadre de la révision des PLUi à travers le zonage.

Question – Observation :

Une approche sur les résiliences territoriales (économiques, énergétiques, agricoles...) est-elle intégrée dans le projet de SCoT ?

Réponse de la CC POA :

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CC POA détermine plusieurs ambitions favorisant la résilience du territoire telles que :

- Accroître les énergies renouvelables dans le mix énergétique,
- Renforcer l'efficacité énergétique du patrimoine public (diminution des consommations, augmentation de l'utilisation d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics...),
- Développer les mobilités alternatives et décarbonées (réflexion sur la mobilité avec les territoires voisins, développement de l'autopartage...),
- Soutenir une agriculture et une alimentation durable et locale (structuration des circuits-courts, promotion des installations d'agriculteurs, valorisation des pratiques agricoles durables...).

Afin d'illustrer ces orientations inscrites dans le PCAET, plusieurs projets réalisés ou en cours sont évoqués : implantation d'un maraîcher bio sur un terrain intercommunal avec vente directe de la production, groupe de travail (constitué d'élus) engagé sur des réflexions autour de la transmission agricole, installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics pour développer de l'autoconsommation...

Par ailleurs, la thématique de la mobilité est abordée de manière transversale dans le PAS et fait également l'objet de projets concrets d'ores et déjà réalisés comme l'aménagement d'une aire de covoiturage (située à Orthevielle) ou en cours de réflexion comme la mise en place d'une incitation financière pour favoriser le covoiturage.

Question – Observation :

De quelle manière les cours d'eau traversant le territoire sont pris en compte dans le projet pour la production d'hydroélectricité ? Plusieurs moulins à eau sont présents dans le territoire ; ne pourraient-ils pas être réutilisés afin de produire de l'électricité ?

Réponse de la CC POA :

L'énergie hydroélectrique est également une source de production d'énergie abordée dans le projet mais de manière moins approfondie que l'énergie solaire photovoltaïque.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CC POA préconise une identification et une mise en œuvre des centrales sur les seuils existants. L'étude PCAET mériterait d'être approfondie cependant deux seuils ont été identifiés : à Mimbaste et à Cauneille.

Question – Observation :

Y-t-il une volonté politique de développer les projets photovoltaïques dans le territoire de la CC POA ?

Réponse de la CC POA :

La crise environnementale et énergétique actuelle amène les élus à se questionner sur les possibilités de production énergétique locale en valorisant les ressources disponibles dans le territoire, sans pour autant altérer les autres ressources territoriales à l'instar de l'agriculture.

Les élus de la CC POA souhaitent être particulièrement vigilants face au risque de détournement de la terre agricole pour des usages photovoltaïques. Ainsi, dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est inscrit la volonté politique suivante : « *La production d'énergie photovoltaïque ne sera possible que sur les espaces déjà artificialisés (toitures, parkings, friches non agricoles ou forestières...).* »

Par ailleurs, la CC POA travaille actuellement à équiper certains bâtis communautaires de panneaux solaires photovoltaïques dans le cadre d'une démarche d'autoconsommation.

Compte rendu

Objet : Réunion publique – SCoT

Date de la réunion : 16 avril 2025

Lieu de la réunion : Siège de la CCPOA à Peyrehorade

Ordre du jour : Présentation du projet de SCoT

SUJETS TRAITES

Ce compte-rendu regroupe les échanges tenus lors de la réunion publique entre les habitants présents et les élus de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CC POA), dont Bernard MAGESCAS (Vice-Président en charge de l'aménagement et Maire de la commune de Misson) qui animait la réunion publique accompagné d'une partie de l'équipe technique du pôle aménagement du territoire de la CC POA.

Question – Observation :

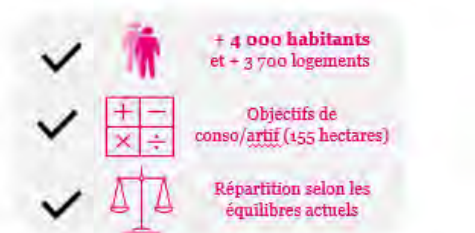
Comment sera répartie l'enveloppe foncière consommable de 155 hectares (pour la période 2021-2031) entre les 24 communes du territoire ?

Réponse de la CC POA :

Dans le cadre du SCoT une première répartition de l'enveloppe foncière consommable a été effectuée selon les usages des sols à savoir :

- Usage à vocation résidentiel/mixte, qui bénéficie de 80% de l'enveloppe foncière consommable,
- Usage à vocation économique et équipements, qui bénéficie de 20% de l'enveloppe foncière consommable.

Cette répartition est représentée dans le schéma suivant :



20 % (soit 23 hectares) pour l'économie et grands équipements (15 % pour l'économie et 5 % pour les équipements)



1 300 logements produits dans l'enveloppe, soit **35% de la production** (logements vacants, surélévations, divisions du bâti, divisions parcellaires...)



• **14 logt/ha**
Les bourgs des Arrigans
• **20 logt/ha**
Les bourgs d'Orthe
• **25 logt/ha**
Les 5 centralités

Question – Observation :

Le changement de destination des bâtis existants doit se faire sans détériorer les paysages et les bâtis qui présentent un intérêt architectural et/ou patrimonial afin de prendre en compte les enjeux de conservation et de valorisation du paysage et du patrimoine. Si ces enjeux ne sont pas pris en compte dans les projets de changement de destination, les projets sont refusés lors de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

Le territoire ne bénéficie pas d'un inventaire précis contrairement à d'autres territoires situés en haute Landes.

Réponse de la CC POA :

Le projet de SCoT tient compte de ces enjeux de préservation et de valorisation du patrimoine et des paysages, notamment à travers l'objectif suivant : « *Transmettre et mettre en valeur l'héritage : le patrimoine paysager, urbain, architectural et immatériel* » (Axe 1, objectif 1.3.3. du Document d'Orientations et d'Objectifs – DOO).

Ainsi, la vigilance est inscrite dans le document cadre de planification territoriale qu'est le SCoT, afin que cela soit intégré dans le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Question – Observation :

Pouvez-vous préciser ce qu'est une « dent creuse » ?

Réponse de la CC POA :

Une dent creuse est une parcelle non bâtie située dans un tissu urbain constitué tel qu'un bourg.

Question – Observation :

Y a-t-il beaucoup de « dents creuses » dans les bourgs du territoire ?

Réponse de la CC POA :

Cela dépend des bourgs et de leurs développements.

Cependant, il existe en effet des dents creuses dans les bourgs du territoire. Ces dernières seront recensées lors de l'élaboration du PLUi.

Question – Observation :

Au cours des siècles passés, les bourgs se sont développés et organisés de manière dense à l'instar des bastides (Peyrehorade, Hastingués, Sorde l'Abbaye en témoignent). Ces organisations urbaines étaient denses et cela fonctionnait et favorisait le « vivre ensemble », qui constitue un des axes du SCoT.

Réponse de la CC POA :

En effet, plusieurs bourgs du territoire ont des formes historiques denses.

La société a évolué au cours des siècles ainsi que les modes de vie des habitants (développement de l'automobile). L'idée du projet est de favoriser la densité et la concentration dans les espaces déjà bâtis et particulièrement dans les centralités et les

bourgs existants afin de limiter la consommation foncière et l'étalement urbain car ce dernier génère des éloignements multiples (raccord aux différents réseaux – eau, électricité, assainissement, voirie – distances aux services, équipements et à l'emploi, isolement social...).

Question – Observation :

A Sorde l'Abbaye il existe des zones de quartier déjà urbanisées en dehors du bourg. Pourquoi n'est-il pas envisagé de relier ces deux espaces (zones de quartier et bourg) en construisant les parcelles qui se trouvent entre les deux afin que ces espaces communiquent ?

Réponse de la CC POA :

Lors de l'élaboration des PLUi (en application actuellement), la position des services de l'Etat était claire : l'urbanisation de ces espaces (entre les zones de quartier et les bourgs) n'est pas envisagée car l'assainissement collectif est priorisé. Or le raccordement à l'assainissement collectif coûte extrêmement cher pour les collectivités.

Question – Observation :

Les friches, qu'elles soient de nature résidentielle ou de nature économique doivent être réinvesties.

Réponse de la CC POA :

Les friches (de toutes sortes) constituent une cible privilégiée pour la collectivité. Car ces espaces déjà artificialisés, lorsqu'ils sont réinvestis, ne sont pas comptabilisés dans la consommation foncière.

Il est important de préciser que la présentation du projet faite aujourd'hui est un résumé très synthétique du projet de SCoT et est issue de nombreuses réflexions et d'un travail de plusieurs années. Les thématiques et concepts (comme le Zéro Artificialisation Nette – ZAN) abordés dans le SCoT nécessitent une acculturation et un travail de fond qui prend du temps : 3 – 4 ans. Cela peut paraître long pour les habitants du territoire mais c'est un travail complexe à mener et à l'échelle de la conception de document de planification territoriale et d'urbanisme 3 – 4 ans ce n'est pas une longue période.

Enfin un dernier élément est à souligner : la difficulté d'accès à l'habitat dans le territoire (manque d'offre, prix de plus en plus élevés...). La collectivité a intégré cet aspect dans le projet de SCoT. Dans le même temps, les élus gardent en tête un risque généré par la trajectoire du ZAN : une augmentation des prix du foncier constructible générée par la rareté de ce dernier. Le défi est donc de produire des logements en nombre suffisant et accessibles à tous.

Camille LARRERE
Chargée de mission urbanisme

Compte rendu

Objet : Réunion publique – SCoT

Date de la réunion : 17 avril 2025

Lieu de la réunion : Antenne de proximité de la CCPOA à Misson

Ordre du jour : Présentation du projet de SCoT

SUJETS TRAITES

Ce compte-rendu regroupe les échanges tenus lors de la réunion publique entre les habitants présents et les élus de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CC POA), dont Bernard MAGESCAS (Vice-Président en charge de l'aménagement et Maire de la commune de Misson) qui animait la réunion publique accompagné d'une partie de l'équipe technique du pôle aménagement du territoire de la CC POA.

Question – Observation :

Quel est le budget prévisionnel affecté pour l'élaboration du SCoT ?

Réponse de la CC POA :

Plusieurs éléments sont à prendre en compte dans le budget alloué à l'élaboration du SCoT. La CCPOA est équipée de deux techniciens au sein du pôle aménagement du territoire qui travaillent sur ces questions d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

La collectivité s'est fait accompagner, durant toute l'élaboration, par l'Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées (AUDAP). Cet accompagnement, pendant quatre ans (2022, 2023, 2024 et 2025), a coûté environ 50 000 € par an. Selon les années, le coût évolue en fonction des besoins identifiés.

Question – Observation :

Existe-t-il un lien entre le vieillissement de la population et le phénomène de desserrement des ménages ? Les nouveaux arrivants sont-ils plutôt des familles ou bien des personnes plus âgées ?

Réponse de la CC POA :

Le vieillissement de la population et le desserrement des ménages sont deux dynamiques observées dans le territoire, tout comme la baisse de la natalité.

Le desserrement des ménages est lié à ces évolutions sociétales et aux parcours de vie des habitants (séparation, départ des enfants du domicile familial, vieillissement...). Le SCoT est un document de planification à long terme (20 ans), ainsi il fait des simulations sur le temps long en tenant compte des dynamiques démographiques et sociétales actuelles.

Ces dernières années, les nouveaux arrivants sont plus âgés que dans le début des années 2000. Cela est lié au contexte économique : les terrains dans la CCPOA sont de plus en plus chers. Par le passé les terrains étaient financièrement accessibles aux jeunes ménages.

primoaccédants. Or aujourd'hui ce n'est plus le cas. Bien que les prix du foncier dans le territoire soient moins chers qu'ailleurs, ils sont devenus trop élevés pour les primoaccédants. Ainsi c'est une population plus âgée avec plus de pouvoir d'achat qui peut acquérir les terrains et les biens immobiliers situés dans le territoire. De plus, il n'y a pas ou très peu d'offre de logements locatifs ce qui complexifie le logement des jeunes ménages. Un des objectifs du projet de SCoT et de produire une offre de logements diversifiée afin de répondre à l'ensemble des besoins en logement des populations (accession et location).

Question – Observation :

A Pouillon il n'y a qu'un supermarché, l'absence de concurrence commerciale génère des prix plus élevés que dans les supermarchés situés à Peyrehorade.

Réponse de la CC POA :

Le projet de SCoT a pour objectif de favoriser le développement des commerces de proximité dans les centralités et les bourgs et de stopper les nouvelles installations des moyennes surfaces commerciales alimentaires dans les périphéries. Car ces dernières participent à la disparition des commerces de proximité et à la dévitalisation des bourgs.

Question – Observation :

Dans les 3 700 logements à produire, est-ce que l'on parle seulement des nouvelles constructions ou bien également du réinvestissement des logements vacants ?

Réponse de la CC POA :

La production de 3 700 logements comprend l'ensemble de la production de logements : les nouvelles constructions, les réhabilitations de logements vacants, la résorption des friches, les divisions parcellaires...



Comme illustré ci-dessus, le projet fixe l'objectif de produire 35% des 3 700 logements dans l'enveloppe urbaine existante, en réinvestissant le tissu urbain existant.

Question – Observation :

Est-ce que le projet se positionne en matière de production d'énergie photovoltaïque, et notamment à qui incombe cette production (public ou privé) ?

Réponse de la CC POA :

Le projet a pour volonté de ne pas détourner l'usage de la terre non bâtie (et particulièrement la terre agricole) pour produire de l'énergie. Ainsi, le SCoT précise qu'il est interdit d'installer des panneaux photovoltaïques sur les espaces non bâtis mais de privilégier les espaces déjà artificialisés (parkings, toitures, friches non agricoles et forestières...).

Il est précisé que dans certains cas particuliers, des projets notamment agrivoltaïques pourront être étudiés au cas par cas.

Il n'y a pas de positionnement concernant qui peut produire de l'énergie renouvelable (public ou privé). La CCPOA et des communes investissent actuellement pour produire et redistribuer de l'énergie renouvelable.

Question – Observation :

Afin de limiter l'isolement des aînés qui habitent dans le territoire, peut-être qu'une impulsion politique est nécessaire pour aider les gens qui disposent d'une grande maison, à en louer une partie et les accompagner pour d'éventuels travaux de mise aux normes par exemple.

Réponse de la CC POA :

En effet les collectivités peuvent être des facilitatrices pour proposer et développer des habitats à destination des seniors. Plusieurs communes du territoire ont lancé des opérations en ce sens (Labatut, Saint-Lon-les-Mines ou encore Sorde l'Abbaye) en partenariat avec un bailleur social (XL habitat).

Il est important de préciser que la présentation du projet faite aujourd'hui est un résumé très synthétique du projet de SCoT et est issue de nombreuses réflexions et d'un travail de plusieurs années. Les thématiques et concepts (comme le Zéro Artificialisation Nette – ZAN) abordés dans le SCoT nécessitent une acculturation et un travail de fond qui prend du temps : 3 – 4 ans. Cela peut paraître long pour les habitants du territoire mais c'est un travail complexe à mener et à l'échelle de la conception de document de planification territoriale et d'urbanisme 3 – 4 ans ce n'est pas une longue période.

Enfin un dernier élément est à souligner : la difficulté d'accès à l'habitat dans le territoire (manque d'offre, prix de plus en plus élevés...). La collectivité a intégré cet aspect dans le projet de SCoT. Dans le même temps, les élus gardent en tête un risque généré par la trajectoire du ZAN : une augmentation des prix du foncier constructible générée par la rareté de ce dernier. Le défi est donc de produire des logements en nombre suffisant et accessibles à tous.

MA COMMUNAUTÉ

Le magazine d'information du Pays d'Orthe et Arrigans

JANVIER 2025



DOSSIER

SCOT DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS IMAGINER LE TERRITOIRE DE DEMAIN

P. 14

L'ACTU DES SERVICES

L'EHPAD communautaire a désormais sa chaîne TV !

P. 22

DANS VOS COMMUNES

Actualités et initiatives locales !

pays d'**ORTHE**
et **ARRIGANS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



BONNE ET HEUREUSE **A**NNÉE



pays d'**O**RTHE
et **A**RRIGANS



Sommaire

04 DOSSIER

- SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans
Imaginer le territoire de demain

14 L'ACTU DES SERVICES

- L'EHPAD communautaire a désormais sa chaîne télé
- La crèche à Pouillon, première crèche labellisée Ecocert en Cuisine des Landes
- Retour sur les journées France Services
- La CCPOA préserve l'agriculture locale
- Les ludothèques, des espaces de jeux pour petits et grands

22 DANS VOS COMMUNES

NOUS CONTACTER :

Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans
Siège : 156 route de Mahoumic - 40300 Peyrehorade
05 58 73 60 03 - contact@orthes-arrigans.fr
Toute l'info sur www.pays-orthes-arrigans.fr

Edition : Janvier 2025

Directeur de la publication : Jean-Marc Lescoute

Rédaction et mise en page : Service communication et élus

Impression : Cypitel

Tirage : 12 700 exemplaires

Sur papier respectant les normes environnementales

Ne pas jeter sur la voie publique



Crédits photos : CCPOA, Adobe Photostock, Landes Attractivité, Lapoze, l'Atelier des mots, Chantons sous les Pins, JPEG Studios, Office de tourisme de La Vallée du Kiwi, EHPAD La Chaumière Fleurie, Agence TAG Architectes, Jean-Rémy Grauilhet, communes de la CCPOA

UN TERRITOIRE, 24 COMMUNES

BÉLUS • CAGNOTTE • CAUNEILLE
• ESTIBEAUX • GAÂS • HABAS •
HASTINGUES • LABATUT • MIMBASTE •
MISSION • MOUSCARDÈS • OEYREGAVE
• ORIST • ORTHEVIELLE • OSSAGES •
PEY • PEYREHORADE • PORT DE LANNE
• POUILLON • SAINT-CRICQ DU GAVE •
SAINT-ÉTIENNE D'ORTHE • SAINT-LON
LES MINES • SORDE L'ABBAYE • TILH



Jean-Marc Lescoute

Président
de la Communauté de communes
du Pays d'Orthe et Arrigans

*A*lors que nous entamons cette nouvelle année 2025, je tiens tout d'abord à vous adresser, avec l'ensemble des élus de nos instances communautaires, nos meilleurs vœux de santé, de sérénité et de réussite. Que cette année soit porteuse de beaux projets pour vous mais également pour le Pays d'Orthe et Arrigans.

Les défis qui se profilent à l'horizon sont variés et complexes pour notre territoire : adaptation au changement climatique, accès au logement, rôle social de nos services publics, accompagnement du vieillissement de notre population et contribution au développement économique.

L'élaboration en cours du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est aujourd'hui au cœur de notre réflexion pour l'avenir du territoire. Ce document, qui dessinera les grandes orientations de développement du Pays d'Orthe et Arrigans pour les 20 prochaines années, sera désormais la pierre angulaire de nos politiques d'aménagement.

Il s'agit d'un véritable outil collectif de réflexion stratégique pour conjuguer attractivité

maîtrisée, préservation de nos ressources naturelles et développement harmonieux.

"Le SCoT sera désormais la pierre angulaire de nos politiques d'aménagement"

La pertinence de l'échelle intercommunale se confirme chaque jour pour structurer nos projets autour des trois axes stratégiques définis par le SCoT : une attractivité choisie, le renforcement des pratiques de proximité, et la préservation de nos marqueurs ruraux.

Cette dynamique s'appuie bien évidemment sur un partenariat fort avec l'ensemble de nos communes, garantes de la proximité et du lien avec les habitants.

Au quotidien, la Communauté de communes est là pour répondre à vos besoins avec une offre de services publics variée et de qualité : crèches, accueils de loisirs, services d'aides à domicile, piscine, espace France Services, ludothèque...

Soulignons également la belle dynamique portée par la marque de la Vallée du Kiwi depuis son lancement en 2023.

Toutes ces actions sont le socle de notre engagement pour le bien-être et le bien-vivre de tous sur le territoire. 2025 sera donc une année charnière pour renforcer les valeurs qui nous unissent et poursuivre l'essor du Pays d'Orthe et Arrigans dans le respect de son patrimoine, de ses richesses naturelles et de son identité rurale.

Très belle année à toutes et à tous !

SUR FACEBOOK, SUIVEZ LES ACTUS DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS !

La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans vous invite à suivre sa page Facebook pour vous tenir informés de toutes ses actualités. Infos pratiques, retour en images, agenda culturel, événements, offres d'emploi... Retrouvez sur notre page toutes les infos de votre territoire !



 Pays d'Orthe et Arrigans



IMAGINER LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Le Schéma de Cohérence Territoriale — Un outil de développement stratégique

SCoT

Initié en 2020, le SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans doit être finalisé pour le début de l'année 2026

Pour le Pays d'Orthe et Arrigans, territoire à la fois rural et dynamique, marqué par une richesse environnementale et des paysages remarquables, le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** constitue un levier stratégique pour équilibrer développement et préservation.

Véritable outil de planification territoriale, le SCoT permet d'encadrer les choix d'aménagement en limitant l'étalement urbain, en favorisant la densification des zones déjà urbanisées et en protégeant les espaces naturels et agricoles.

Pour répondre à ces exigences, le Schéma de Cohérence Territoriale offre une approche territorialisée et adaptée au Pays d'Orthe et Arrigans, en lui garantissant un développement durable et harmonieux, moins consommateur d'espaces et respectueux des ressources naturelles et des besoins des générations futures.



Bernard Magescas

Vice-Président en charge
du SCoT et des PLUi

Mesdames, messieurs, chers administrés,

Les élus de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans travaillent depuis trois ans à l'élaboration d'un SCoT, document qui formalise nos ambitions pour notre bassin de vie et trace la feuille de route pour les 20 ans à venir. Il concerne évidemment les populations présentes sur notre territoire mais pourra également permettre l'accueil de nouveaux arrivants.

Le SCoT est un outil qui définit toutes les actions à mener et cela dans tous les domaines : le logement, l'activité économique, les équipements publics, la mobilité, la transition écologique...

Pour son élaboration, nous avons mis en place une commission d'aménagement, composée de membres de chaque commune, pour réfléchir ensemble, au cours d'échanges constructifs, et partager ainsi notre vision pour demain.

J'en profite pour remercier les élus pour leur participation active. Mais je regrette malgré tout que les élus de la majorité de Pouillon, deuxième commune en importance de population, aient fait le choix de ne pas participer à ce travail collectif et ce depuis le début. Malgré cette absence, je peux assurer aux habitants de Pouillon que le rôle de centralité de leur commune est pris en compte dans notre projet de territoire.

Ce projet nous le voulons ambitieux et équilibré car les enjeux sont importants :

- répondre aux besoins de nos concitoyens quelles que soient les générations,
- pérenniser notre attractivité et notre dynamique,
- préserver notre identité rurale et notre cadre de vie.

Nous ne partons pas de rien. Nous devons nous appuyer sur l'organisation existante de notre territoire et renforcer cette armature.

Bien sûr, nous ne pourrions pas agir dans tous les domaines, certains relevant de choix politiques mis en place qui ne sont pas de notre compétence.

Malgré cela, je conclurai en disant que, pour ce qui nous concerne, la réussite de notre projet repose sur deux piliers :

- notre capacité à nous, citoyens, à nous mobiliser et à être acteurs et inventifs,
- notre capacité et nos possibilités à nous, collectivité territoriale, à pouvoir accompagner financièrement nos ambitions pour nos populations.

Nous le devons à notre territoire pour le construire dans le respect de notre empreinte forte que sont nos villages.

Bien à vous,

Bernard Magescas

FOCUS SUR...

Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 instaure l'objectif **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** pour stopper l'artificialisation des sols d'ici 2050, avec une réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031.

Il est donc nécessaire de **réinventer, dès aujourd'hui, les modèles d'aménagement** en conjuguant sobriété et qualité urbaine, en favorisant la revitalisation des cœurs de ville et en optimisant la densité pour limiter la consommation d'espaces naturels tout en facilitant l'accès aux services. Pour atteindre les objectifs de la trajectoire ZAN, les élus du Pays d'Orthe et Arrigans désirent s'appuyer sur un modèle d'aménagement renouvelé et exigeant. Il se concentre principalement sur les **zones urbaines existantes** et repose sur quatre étapes clés : reconquête des logements vacants, mobilisation des « dents creuses », densification et extensions en continuité.



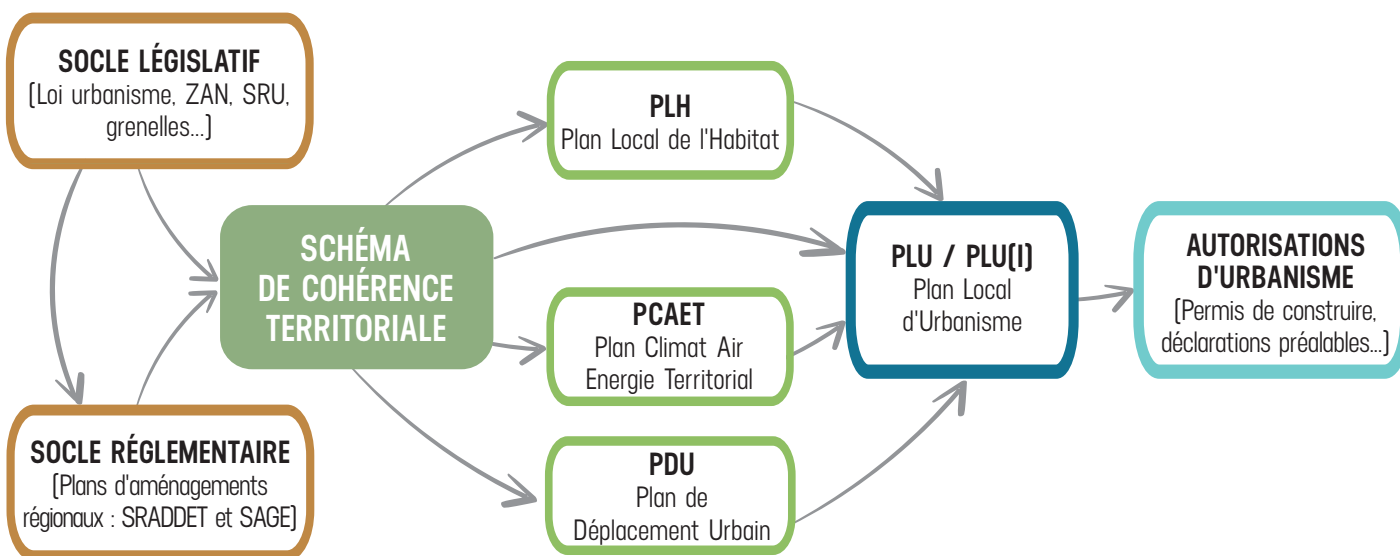
SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans

Rôle, acteurs et méthodologie du projet

LE SCOT EST UN OUTIL DE PLANIFICATION DE LONG TERME, IMPLIQUANT UNE VISION PARTAGÉE POUR GARANTIR UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX ET DURABLE DU TERRITOIRE. POUR SA MISE EN OEUVRE, IL EST INDISPENSABLE QUE TOUS LES ACTEURS LOCAUX SOIENT IMPLIQUÉS DANS CE PROJET ET SUIVENT UNE MÉTHODOLOGIE PRÉCISE.

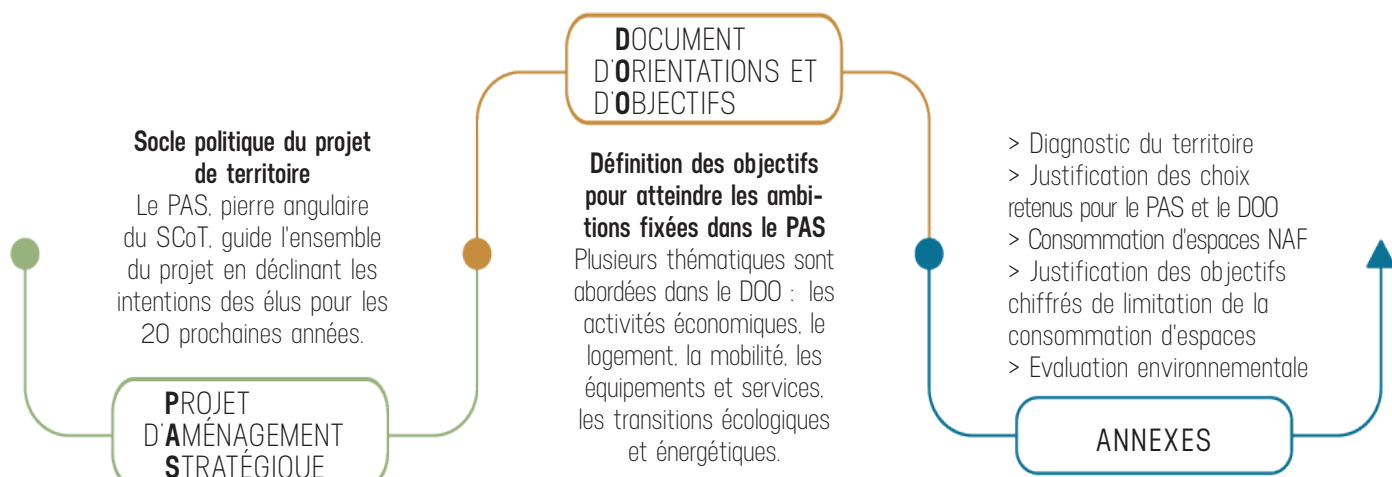
Quel est le rôle du SCoT ?

Le SCoT fixe une vision globale en matière d'aménagement du territoire. Il assure un développement équilibré, préserve l'environnement et **guide les documents locaux** tel que le PLUi qui encadre les autorisations d'urbanisme.



De quoi est composé le SCoT ?

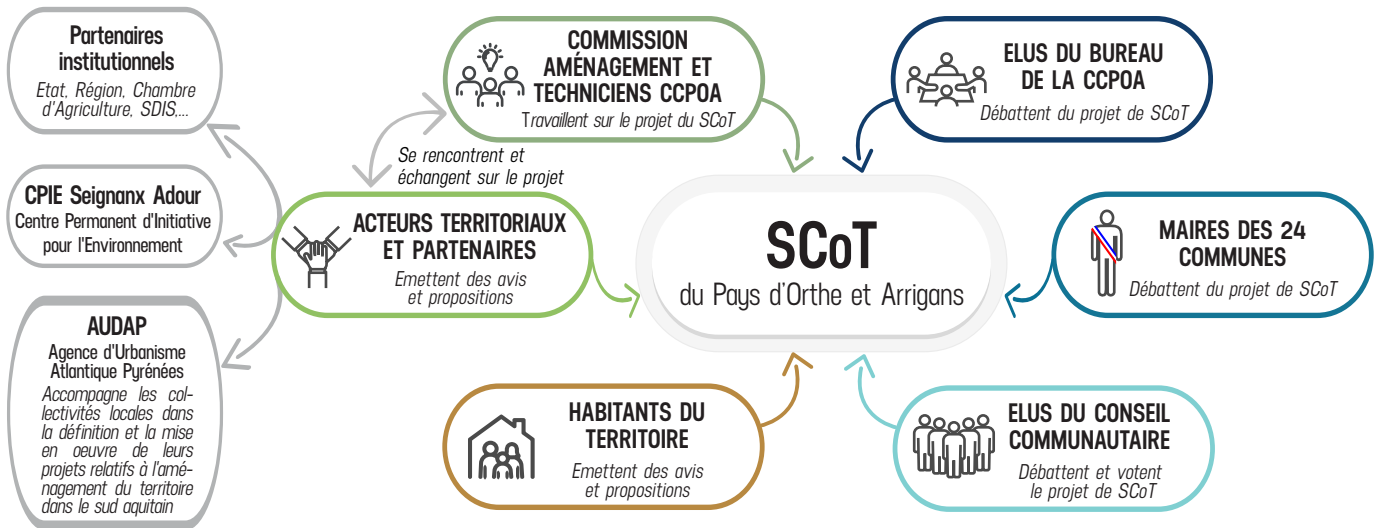
Le SCoT se compose de **deux parties principales**, plus des annexes, jouant chacune un rôle dans l'élaboration de la vision stratégique d'un territoire :



Qui élabore le SCoT ?

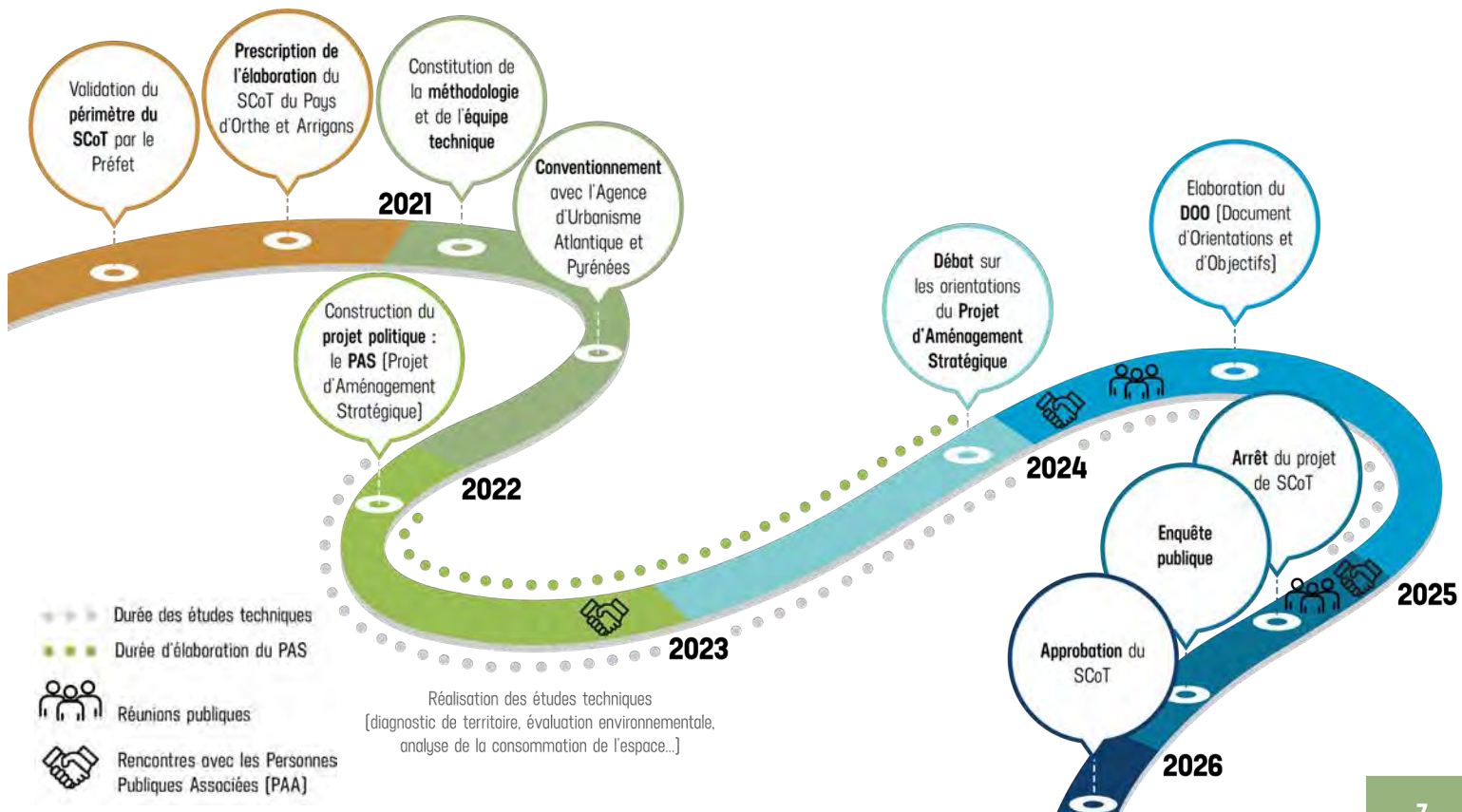
L'élaboration du SCoT est assurée par la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, en collaboration avec les élus des 24 communes, les partenaires et les acteurs territoriaux locaux.

Les habitants du territoire sont également invités à donner leur avis à l'occasion d'enquêtes et de réunions publiques organisées à différentes étapes du projet.



Quelles sont les échéances ?

La conception d'un SCoT suit un processus structuré avec des échéances et étapes importantes. Le schéma ci-dessous retrace le déroulé de l'élaboration du SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans depuis son lancement en 2020, jusqu'à son approbation prévue en 2026.



Le Pays d'Orthe et Arrigans

— Un territoire étendu et diversifié

LE PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS EST UN TERRITOIRE RICHE EN DIVERSITÉ NATURELLE, CULTURELLE ET PATRIMONIALE. IL OFFRE UN CADRE RURAL ATTRACTIF AVEC DE NOMBREUX SERVICES DE PROXIMITÉ.

LE SCOT S'ATTACHERA À PRÉSERVER LES ATOUTS DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS TOUT EN ASSURANT UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE.

24
communes

24 183
habitants



LITTORAL
LANDAIS



391 km²

9 827
actifs

6 024
emplois

30%
du territoire artificialisé





49%
du territoire occupé
par l'agriculture



21%
du territoire
habillé de forêts



85% résidences principales **6%** résidences secondaires

DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

>> POSITION GÉOGRAPHIQUE STRATÉGIQUE :

- position privilégiée entre différentes agglomérations du Sud-Ouest : Bayonne, Dax, Mont-de-Marsan et Pau
- proximité avec le littoral
- territoire charnière
- attractivité résidentielle notable

>> ACCESSIBILITÉ ET CONNECTIVITÉ :

- territoire bien desservi : autoroute, routes nationales ou départementales, voie ferrée
- connexions faciles vers les villes de Dax, Bayonne et Pau

>> PRESSION DÉMOGRAPHIQUE ET IDENTITÉ RURALE :

- croissance démographique constante
- caractère rural et identité du territoire confrontés à une pression démographique croissante, en particulier depuis le littoral
- nécessité d'être proactif et vigilant pour préserver la ruralité

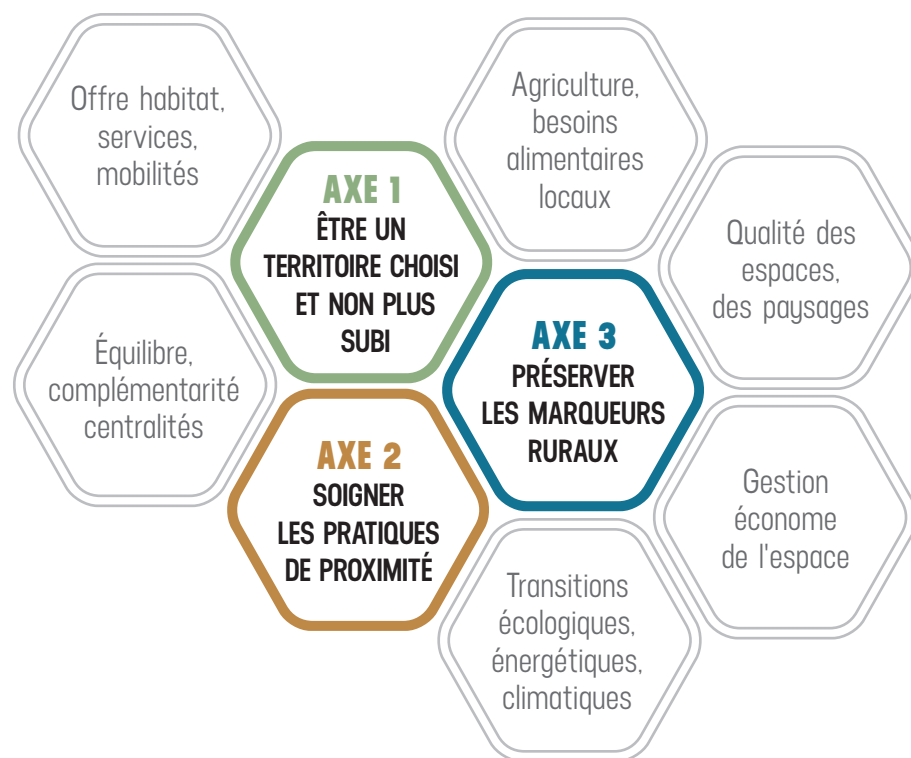
>> VOLONTÉ POLITIQUE ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT :

- rendre le territoire attractif en valorisant ses atouts
- encourager une croissance démographique ambitieuse et cohérente avec un développement qualitatif et équilibré du territoire axé sur la production de logements, d'équipements et d'emplois

SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans

Quels axes stratégiques de développement ?

Le diagnostic du territoire et la réflexion collective menée avec tous les acteurs impliqués dans l'élaboration du SCoT ont permis de définir **trois grands axes stratégiques de développement** pour le Pays d'Orthe et Arrigans.



AXE 1 ÊTRE UN TERRITOIRE CHOISI ET NON PLUS SUBI

Le SCoT vise à faire du territoire du Pays d'Orthe et Arrigans un espace accueillant et maîtrisé, en s'affranchissant des dynamiques "subies" telles que l'afflux démographique du littoral basco-landais et la hausse des prix immobiliers. Les élus privilégient une attractivité "choisie", fondée sur un scénario de croissance démographique ambitieux et un développement économique assumé.

AMBITIONS STRATÉGIQUES :

Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins des publics ciblés prioritairement

Renforcer l'offre en commerces et équipements pour être un territoire vivant

S'appuyer sur des filières stratégiques pour être un territoire entreprenant

AXE 2 SOIGNER LES PRATIQUES DE PROXIMITÉ

Face à l'extrême mobilité des ménages du territoire, le SCoT vise à répondre aux besoins des populations en place et à venir en proposant une offre de proximité de qualité, différenciée et adaptée (commerces, équipements, services...).

Le SCoT mise sur le fonctionnement polycentrique du territoire, considéré comme un atout majeur pour l'avenir.

AMBITIONS STRATÉGIQUES :

Adapter l'ambition démographique à une offre en logements variée pour une meilleure répartition territoriale

Organiser/optimiser l'offre en équipements et commerces pour gagner en proximité

Articuler les sites stratégiques, économiques et de répartition de l'emploi pour être un territoire actif

AXE 3 PRÉSERVER LES MARQUEURS RURAUX

La ruralité, en tant que facteur identitaire, joue un rôle central dans l'attractivité du territoire. Face aux défis du changement climatique et à la pression croissante sur les ressources (eau, énergie, foncier), le SCoT vise à préserver le caractère rural tout en s'adaptant aux évolutions. Les élus s'engagent pour une gestion durable et rationnelle de l'espace, en adoptant un modèle d'aménagement renouvelé et ambitieux.

AMBITIONS STRATÉGIQUES :

S'inspirer du bâti local pour mieux diversifier l'offre en logements sans dénaturer le cadre de vie

Valoriser les espaces de nature comme équipements d'intérêts collectifs pour une ruralité préservée

Valoriser le monde agricole pour rendre au foncier sa valeur nourricière



FOCUS SUR...

L'ambition démographique du Pays d'Orthe et Arrigans

Motivés par un dynamisme démographique porté par un solde migratoire positif, les élus du Pays d'Orthe et Arrigans s'accordent sur une **ambition démographique d'environ 0,6 %/an** d'ici l'échéance du SCoT en 2045 : cela représente l'accueil de **4 000 nouveaux habitants** et la **production de 3 700 logements** en résidence principale.

Les élus souhaitent développer une **stratégie d'accueil qualitative et maîtrisée de la population** afin de répondre aux besoins actuels et futurs des habitants. Celle-ci passera par une offre diversifiée de logements, d'équipements et de services.

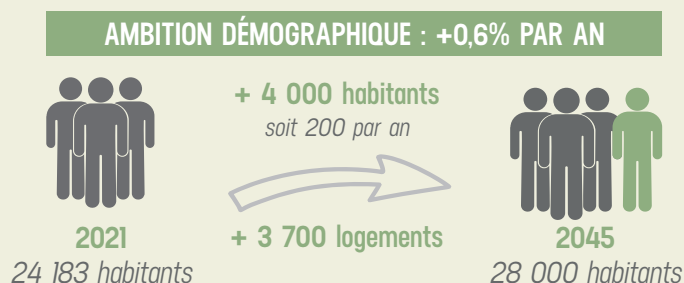
En outre, cette attractivité renouvelée se doit d'être accompagnée par un développement économique du territoire afin d'éviter d'être un territoire dortoir.

La production de 3 700 logements peut sembler élevée mais le Pays d'Orthe et Arrigans, tout comme le territoire national, doit prendre en compte, dans ses prévisions, le **phénomène de desserrement des ménages**. Ce dernier est la conséquence du vieillissement de la population et de l'évolution des modes de vie (départ des enfants du domicile familial, séparation...) générant ainsi des ménages de plus en plus petits.

En 2021, le Pays d'Orthe et Arrigans comptait en moyenne 2,3 personnes par ménage et, à horizon 2045, les ménages du territoire seront composés de 1,9 personnes en moyenne. De ce fait, pour une population constante, de nouveaux logements doivent être produits pour répondre à ce phénomène et aux besoins des habitants actuels.

Ainsi, dans une projection de croissance démographique de + 4 000 habitants, les besoins en production de logements sont donc estimés à :

- > **1 500 logements** pour répondre aux besoins du desserrement des ménages
- > **2 200 logements** pour pouvoir accueillir la nouvelle population



Vision opérationnelle du SCoT

Des techniciens investis pour le territoire

PAROLE À... Xavier SOM

Responsable du service de l'Aménagement du Territoire à la CCPOA

" Face aux exigences réglementaires mais aussi à la volonté des élus, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans s'est dotée d'un service Aménagement du Territoire dont j'ai la charge avec mes deux collaboratrices, Camille Larrère et Clémentine Servaire.

Après les PLUis, le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) ou encore le Site Patrimonial Remarquable (SPR) à Sorde-l'Abbaye, nous avons, aujourd'hui pour mission l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Orthe et Arrigans.

Ce travail a été l'occasion, pour nous techniciens, de nous remettre en question sur notre vision du territoire et de nous ouvrir à d'autres dynamiques qui dépassent le simple cadre de notre périmètre territorial.

En effet, nous travaillons aujourd'hui en étroite collaboration avec l'agence d'urbanisme, AUDAP, qui nous a apporté une véritable plus-value en terme de compétences, mais aussi grâce à leur vision globale du sud aquitain.

Un tel document nous a également demandé de travailler avec des acteurs traditionnels, tels que l'Etat, mais aussi avec de nouveaux acteurs, la Région Nouvelle-Aquitaine notamment.

Par notre travail quotidien, nous contribuons à faire de ce document technique un projet qui retrace les orientations prises par nos élus face aux défis des 20 prochaines années. "



QUESTIONS À... Camille LARRERE

Chargée de mission Urbanisme à la CCPOA,

en charge de l'élaboration du SCoT du Pays d'Orthe et Arrigans

QUEL EST TON RÔLE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

J'ai un rôle transversal et diversifié. Je suis en lien avec plusieurs services de la collectivité pour travailler autour d'un projet de territoire global et partagé qui prend en compte l'ensemble des enjeux et des interventions de la collectivité. Je suis également en lien régulier avec les élus locaux afin de les accompagner dans l'élaboration du projet. Enfin, j'assure des productions techniques (écrits, cartographies, analyses...) sur des études et réflexions relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

QUELS SONT LE OU LES DOMAINES SUR LESQUELS TU INTERVIENS ?

Mon champs d'intervention est assez large et varié. Pour l'élabo-

ration du SCoT, j'aborde, dans mon travail, les thématiques de l'habitat, l'urbanisme, les mobilités, les évolutions démographiques, l'économie, les paysages, la biodiversité, l'agriculture...

AVEC QUI COLLABORES-TU DANS TON TRAVAIL ?

Je travaille avec différents agents et élus de la collectivité mais également avec plusieurs partenaires techniques et institutionnels : l'Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Seignanx, les services de l'Etat, la région Nouvelle Aquitaine, la chambre d'agriculture des Landes, les territoires voisins...

Je suis également amenée à rencontrer et échanger avec des

acteurs locaux (associations, acteurs économiques...) et des habitants du territoire.

QU'EST-CE QUI T'INTÉRESSE ET TE MOTIVE DANS TON TRAVAIL ?

Ce qui m'intéresse le plus dans mon travail est la pluralité des sujets que j'aborde et la diversité des gens avec qui j'échange pour élaborer ce projet de territoire à long terme.

Réfléchir et travailler à l'élaboration du territoire de demain pour le Pays d'Orthe et Arrigans est une vaste thématique, complexe et passionnante.

À compter du 1^{er} janvier 2025, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans développe un nouveau service d'accompagnement à la rénovation de l'habitat sur le territoire dans le cadre du déploiement des espaces France Rénov'.



VOUS AVEZ UN PROJET DE :

- RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE D'UN LOGEMENT
- ADAPTATION À LA PERTE D'AUTONOMIE
- RÉNOVATION D'UN HABITAT INSALUBRE
- RÉNOVATION DE COPROPRIÉTÉS

Un conseiller vous accompagne dans votre projet de rénovation.
C'est un service public neutre et gratuit.

Scannez pour
plus d'infos sur
le service RénOA



ou rendez-vous sur :
www.pays-orthe-arrigans.fr/renoa

01 Contactez **RénOA** pour des informations et conseils au **06 86 98 97 02**

02 Si nécessaire, venez rencontrer un conseiller **RénOA**
[permanence mensuelle à l'espace France Services de Peyrehorade]

03 Pour les projets de rénovation énergétique, une visite à domicile pourra vous être proposée pour bénéficier de conseils personnalisés.
[état des lieux du logement, préconisations de travaux, estimation d'étiquette énergie après travaux, estimation financière des travaux et des aides mobilisables]



Canal TV interne de l'EHPAD

— La Chaumière Fleurie a sa chaîne de télé !

L'IDÉE D'UNE CHAÎNE DE TÉLÉ INTERNE À L'EHPAD EST DANS LES ESPRITS DE TOUS DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES. LES PÉRIODES DE CONFINEMENT VÉCUES RÉCEMMENT ONT REMIS AU JOUR CETTE IDÉE ET LA SÉLECTION AU BUDGET PARTICIPATIF DES LANDES 2023 A ENFIN PERMIS QUE CETTE CHAÎNE DE TÉLÉ VOIE LE JOUR.

Depuis quelques semaines, l'EHPAD communautaire "La Chaumière Fleurie" à Pouillon a mis en route sa chaîne de télévision interne.

Ce projet innovant, porté par l'Amicale des résidents et financé grâce au Budget Participatif des Landes, vise à **renforcer le lien social, lutter contre l'isolement et donner aux résidents un rôle actif** dans la communication au sein de leur établissement.

Le concept, imaginé quelques années avant la crise du COVID, a refait surface durant les périodes successives de confinement, au cours desquelles **la télévision est devenue un outil essentiel pour maintenir le lien avec les résidents**. À l'époque, des contenus variés étaient diffusés via clé USB sur les téléviseurs des résidents (reportages, musique, photos ou messages des proches...).

Désormais, grâce au projet présenté au Budget Participatif Citoyen des Landes et au financement obtenu, ce canal TV interne est devenu réalité.

L'ambition de cette chaîne est de **proposer une grande diversité de contenus** : actualités de l'établissement, menus, jeux, météo, reportages, animations en replay... Elle permettra également aux résidents de partager des moments de leur quotidien et de **créer leurs propres émissions** comme, par exemple, un journal télévisé.

Au-delà de son objectif majeur de divertissement, cette initiative souhaite également **favoriser les liens inter-générationnels** et valoriser les personnes âgées qui, par leurs contributions, luttent contre les préjugés liés à l'âge.

Pour les résidents les plus fragiles, cette chaîne télé est également un **outil qui leur offre une fenêtre sur la vie de l'établissement** depuis leur chambre.

Par cette initiative originale, l'EHPAD à Pouillon démontre que les nouvelles technologies peuvent

être mises au service des générations âgées pour améliorer leur quotidien. Ce projet est un **exemple inspirant de solidarité et d'innovation**, où les résidents et les équipes de l'EHPAD deviennent acteurs de leur propre média.



JEUX OLYMPIQUES INTER-EHPAD LANDAIS DES RÉSIDENTES EN FORME OLYMPIQUE !

Au début du mois d'Octobre, quelques semaines après la fin des Jeux Olympiques, 6 résidentes "athlètes" de l'EHPAD communautaire La Chaumière Fleurie à Pouillon, accompagnées de leur directrice, ont pris la direction de Morcenx pour participer aux **Jeux Olympiques Inter-EHPAD Landais** organisés par le SAPAL, Service d'Animation, de Prévention et d'Accompagnement des Landes.

Motivées et supportées par Audrey, l'ergothérapeute,

Florence, bénévole et les animatrices de l'EHPAD, les athlètes ont participé à différentes épreuves sportives adaptées et se sont ensuite vues remettre la médaille et le diplôme olympique des mains de Stéphanie Barneix, immense sportive landaise au grand coeur.

Ravies de leur journée et prêtes à le refaire si l'occasion se présente, cet événement rappelle que, quel que soit l'âge, le sport élargit les horizons et permet de garder le corps et l'esprit en forme !



ÉVÉNEMENT NATIONAL LA SEMAINE BLEUE POUR ENTRETENIR LE FLAMME

La **Semaine Bleue**, semaine nationale des seniors, s'est déroulée du 30 Septembre au 6 Octobre 2024 en Pays d'Orthe et Arrigans. Et l'année olympique vécue l'an dernier était évidemment en fil rouge de cette semaine qui avait pour thème "*Bouger ensemble pour entretenir la flamme*".

Comme chaque année, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans et les services de la Communauté de communes ont imaginé un **programme riche et varié d'animations gratuites à destination de tous les seniors du territoire**.

Bal à papa, visites, session de sensibilisation de la gendarmerie, activités intergénérationnelles et gourmandes, escape game et séance de cinéma ont ainsi été organisées durant toute la semaine !

Une belle réussite pour cet événement qui permet de créer des moments de rencontre et d'échanges entre les générations. Cela permet également aux seniors du Pays d'Orthe et Arrigans de partager leur expérience et de découvrir de nouvelles activités.





PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

Labellisation Ecocert "En cuisine" niveau 2

— Une première dans le département des Landes !

DÉJÀ ENGAGÉE DANS UNE DÉMARCHE DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE, LA CRÈCHE À POUILLON VEUT PROPOSER UNE OFFRE ALIMENTAIRE PLUS Saine ET PLUS DURABLE AUX ENFANTS. L'OBTENTION DE LA LABELLISATION ECOCERT « EN CUISINE » NIVEAU 2, UNE PREMIÈRE DANS LES LANDES, RÉCOMPENSE UN BEAU TRAVAIL D'ÉQUIPE.

Installée depuis 5 ans dans les locaux de la crèche, Mireille Comet, la cuisinière, assure tous les jours les repas pour la soixantaine d'enfants accueillis dans les deux crèches communautaires à Pouillon et Peyrehorade, et également, un mercredi par mois, les repas pour les enfants de la crèche familiale de la CCPOA.

Soucieuses de proposer une alimentation saine et adaptée, Chloé Croze, la directrice, et Mireille, la cuisinière s'inscrivent dans une dynamique de fait maison, de limitation des achats de produits transformés et industriels, de recherche de fournisseurs locaux et d'achats de produits bio.

Dans le cadre de la démarche du plan alimentaire "Les Landes au menu !" portée par le Conseil Départemental, la volonté d'obtenir le label Ecocert En cuisine a donc émergé et un accompagnement par la SCIC "Nourrir l'avenir" a ainsi été mis en place afin de soutenir la démarche. Augmenter la part de produits frais, bruts, locaux et de saison, proposer plus de végétaux, travailler



en circuits courts, diversifier les sources de protéines et proposer de nouvelles recettes adaptées tout en maîtrisant les budgets et en avançant vers des pratiques plus vertueuses... tels sont les principaux objectifs associés à la démarche de labellisation mise en place à la crèche à Pouillon. Accompagnée et formée tout au long du processus de certification, l'équipe de la crèche a été audité par Ecocert en avril et en juillet 2024. C'est ainsi qu'elle a brillamment atteint le niveau 2 de la labellisation Ecocert "En cuisine" et est devenue, en septembre dernier, la première crèche des Landes à obtenir une telle certification !



Mireille Comet, cuisinière, Chloé Croze, directrice de la crèche, Béatrice Badets, responsable pôle petite-enfance enfance jeunesse et Gisèle Mamoser, vice-présidente de la CCPOA.

PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE DE TILH

LES TRAVAUX SONT EN COURS POUR 10 MOIS

Lancés depuis les vacances estivales de 2024, les **travaux de réhabilitation de l'école de Tilh** avancent à grands pas. Ce projet de rénovation et d'extension, élaboré en concertation avec la commune et imaginé par l'agence TAG Architecte à Habas, permettra de **redistribuer les espaces et d'en créer de nouveaux** (dortoirs, sanitaires, bureaux...) pour un meilleur accueil des enfants du RPI. Les élèves découvriront leur nouvelle école dès la rentrée de Septembre 2025 !



ESPACE ADOS ET CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

LA CRÉATION D'UNE BORNE D'ARCADE EN PROJET ESTIVAL



Julie Barreau, conseillère numérique de la CCPOA, et Raphaël Poumeyrol, responsable du service jeunesse ont accompagné les jeunes de l'espace Ados tout au long de la réalisation du projet.

L'été a été productif du côté de l'espace Ados du Pays d'Orthe et Arrigans ! À la suite de plusieurs échanges entre l'équipe d'animation, la conseillère numérique et les jeunes, ces derniers ont souhaité s'investir dans un **projet numérique collectif**. C'est ainsi qu'est née l'idée de la construction, dans son intégralité, d'une **borne de jeux d'arcade**.

De la réflexion sur le design à la recherche des matériaux de récupération nécessaires, de l'installation informatique et technique à la décoration de la borne, tous les jeunes ont ainsi pu participer et apporter leurs compétences sur le projet. Et ils peuvent être fiers de leur réalisation qui a déjà séduit ceux qui ont eu l'occasion de la tester !

A noter que cette borne de jeux d'arcade peut désormais être **mise à disposition gratuitement dans les médiathèques** du Pays d'Orthe et Arrigans.

DÉPART À LA RETRAITE DE MIREILLE LOUBET

UNE VIE DÉDIÉE À L'ANIMATION ET AUX ENFANTS

Mireille Loubet, ce nom ne doit pas laisser indifférent toutes les générations passées par le centre de loisirs de Peyrehorade... Partie à la retraite depuis quelques mois, **Mireille incarnait à elle seule toute l'histoire de l'accueil de loisirs du Pays d'Orthe**.

Arrivée en tant qu'animatrice à l'été 1999, elle a ensuite occupé les fonctions de directrice de l'accueil de loisirs et du service périscolaire de l'école primaire de Peyrehorade avant que ce service ne soit rattaché à la communauté de communes en 2019 et qu'elle prenne la **responsabilité de l'ensemble de l'accueil de loisirs du Pays d'Orthe**.

Sensible à la formation des jeunes, à la transmission des savoirs et à l'exemplarité, Mireille a toujours veillé à susciter l'intérêt pédagogique de chaque animation afin d'apporter une richesse supplémentaire aux enfants.

Passionnée de chants et danses traditionnelles gasconnes, elle va désormais continuer à s'exprimer à travers son accordéon et à transmettre à tous, petits et grands, des chants et rondes d'antan !



Merci Mireille pour toutes ces belles années !



Journées France Services

Des partenaires toujours plus investis

CETTE ANNÉE ENCORE, L'ESPACE FRANCE SERVICES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS A PROPOSÉ DE NOMBREUSES ANIMATIONS GRATUITES POUR SES JOURNÉES PORTES OUVERTES. UN BILAN POSITIF POUR CET ÉVÉNEMENT AVEC PLUS DE 200 PERSONNES RENCONTRÉES.

Début octobre, les Journées France Services étaient organisées sur le Pays d'Orthe et Arrigans. Une dizaine de partenaires ont ainsi proposé des **ateliers gratuits pour tous les publics** :

- des cafés des jeunes par la Mission Locale et France Travail pour découvrir des métiers par le numérique,
- une session de sensibilisation aux escroqueries et cyber-attaques par la Gendarmerie des Landes,
- une conférence sur l'héritage et la succession organisée avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit,
- des réunions pour préparer sa retraite par la CARSAT
- des stands d'information de partenaires (Ligue contre le cancer, Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles).

Une nouveauté cette année, les permanences proposées par France Services **auprès des associations caritatives du territoire** : les Restos du Cœur, la Banque Alimentaire et le Secours Populaire. Ces temps ont permis aux familles de connaître les accompagnements

de l'espace France Services, de mettre un visage sur les conseillers et d'échanger sur leurs besoins.

Un autre temps fort des journées France Services a été la **réunion d'information retraite théâtralisée proposée par la CARSAT, une première inédite en France !**

Une drôle d'idée lancée par la France Services du Pays d'Orthe et Arrigans : rendre ludique le sujet complexe de la retraite ! Défi relevé par la CARSAT, qui, en collaboration avec la troupe de théâtre "Amis en scène", a écrit et joué une pièce reprenant les étapes essentielles d'une bonne préparation à la retraite. S'en est suivi un échange riche avec la conseillère retraite, Vanessa Richard, qui jouait son propre rôle sur scène.

BILAN DES JOURNÉES FRANCE SERVICES 2024

- 8 journées dédiées
- 12 animations proposées
- 13 partenaires mobilisés
- plus de 200 personnes rencontrées



FRANCE SERVICES NOUVELLE BROCHURE

Votre espace France Services vient de publier une nouvelle brochure présentant tous les **accompagnements et services gratuits** dont vous pouvez bénéficier sur le territoire ! Retrouvez-la dans vos mairies, dans les locaux de la Communauté de communes et en ligne sur le site internet : www.pays-orthe-arrigans.fr

Scannez pour la découvrir !





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Préservation de l'agriculture locale

— La CCPOA facilite l'installation sur le territoire

LE PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS EST UNE ÉTENDUE RICHE DE TERRES FERTILES ET DE SAVOIR-FAIRE AGRICOLE. VÉRITABLE PILIER ÉCONOMIQUE POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE, L'AGRICULTURE NÉCESSITE AUJOURD'HUI D'ÊTRE PRÉSERVÉE ET ENCOURAGÉE.

Dans sa stratégie de développement économique approuvée lors du conseil communautaire du 24 novembre 2020, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans avait mis en avant sa volonté de **soutenir les circuits courts alimentaires** et le rapprochement entre producteurs et consommateurs. Cela passe notamment par l'accompagnement des initiatives locales (annuaire des producteurs locaux, approvisionnement des services de restauration collective du territoire...) mais également par le soutien à l'installation des agriculteurs sur le Pays d'Orthe et Arrigans.

C'est dans cette dynamique que **la CCPOA a permis l'implantation d'un maraîcher** sur des terres dont elle est propriétaire sur la commune de Bélus.

Un bail rural a ainsi été signé avec *Lou Myraicher*

dont le projet repose sur la production en agriculture biologique d'environ 40 légumes différents tout au long de l'année et la plantation de divers arbres fruitiers. Sa production est commercialisée localement en vente directe et en circuit court via différents canaux de distribution (restauration collective, restaurants, boutiques locales...).

En parallèle, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans a également initié un travail, avec la Chambre d'Agriculture des Landes, sur un **projet d'accompagnement des cédants et repreneurs agricoles sur le territoire**. Plusieurs réunions ont ainsi déjà été organisées avec des agriculteurs locaux afin d'échanger sur les problématiques liées à la cession ou à la reprise des exploitations et aux solutions qui pourraient être proposées par la collectivité.



LA CCPOA VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE RECHERCHE :



CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET
WWW.EMPLOI.PAYS-ORTHE-ARRIGANS.FR



RENDEZ-VOUS À PEYREHORADE LE **JEUDI 20 MARS 2025**
POUR LA 4^{ÈME} ÉDITION DU **SALON DES 1000 EMPLOIS**



PATRIMOINE, TOURISME, CULTURE

Ludothèque du Pays d'Orthe et Arrigans

— Des espaces de jeux pour petits et grands

RÉPARTIE SUR DEUX ESPACES, LA LUDOTHÈQUE DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS VOUS PROPOSE UNE LARGE VARIÉTÉ DE JEUX POUR TOUS LES ÂGES, AINSI QUE DES ATELIERS, ANIMATIONS ET SOIRÉES JEUX TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.

Intégrée au service Culture de la Communauté de communes, en complément du réseau des médiathèques présentes sur tout le territoire, la ludothèque du Pays d'Orthe et Arrigans vous accueille dans **deux espaces dédiés**, l'un à **Pouillon**, dans les locaux de la maison du Temps Libre et l'autre à **Peyrehorade**, dans les locaux de la CCPOA.

QU'EST-CE QU'UNE LUDOTHÈQUE ?

La ludothèque est un équipement culturel qui mène des actions et propose des activités **autour du jeu**. Géré par deux ludothécaires, Aline à Peyrehorade et Sandy à Pouillon, cet espace, ouvert à tous, accueille des **publics de tous les âges**, que ce soit des individuels, ou familles mais également des collectivités diverses (écoles, crèches, centres de loisirs, EHPAD...).

QUE TROUVE-T-ON DANS UNE LUDOTHÈQUE ?

La ludothèque du Pays d'Orthe et Arrigans vous propose une sélection de **plus de 3500 jeux** adaptés à tous : jeux d'éveil, de société, d'imitation, de construction, de motricité, de stratégie... Vous pouvez jouer sur place ou emprunter les jeux pour jouer chez vous.

La ludothèque vous propose également un catalogue de **jeux "géants"** qui peuvent être empruntés pour

toutes les occasions.

Enfin, vous pouvez également retrouver des jeux de la ludothèque, à découvrir ou emprunter, dans le réseau des médiathèques du Pays d'Orthe et Arrigans.



La ludothèque à Pouillon propose une zone dédiée à l'univers Playmobil®

DU JEU ET DES ANIMATIONS TOUTE L'ANNÉE !

En plus de vous accueillir et de vous conseiller, la ludothèque du Pays d'Orthe et Arrigans vous propose également, tout au long de l'année, des **événements pour tous les publics** : soirées jeux, ateliers créatifs, tournois, spectacles...

Elle participe enfin à des **animations "hors les murs"** en venant proposer une sélection de jeux sur le territoire, lors d'événements organisés dans les communes du territoire (Parade des 5 Sens, 123 Familles...).

LUDOTHÈQUE DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

■ PEYREHORADE - 156, route de Mahoumic

☎ Aline : 06 12 59 58 57

■ POUILLON - Impasse du temps libre

☎ Sandy : 06 65 03 22 29

@ ludotheque@orthes-arrigans.fr [commun aux 2 sites]

PATRIMOINE DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

LA COURSE LANDAISE À L'HONNEUR

Le patrimoine immatériel du Pays d'Orthe et Arrigans est un véritable atout touristique pour le territoire. Et la tradition de la course landaise en est une des plus belles illustrations.

En partenariat avec la Fédération de la Course Landaise, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans a décidé de mettre en avant les villages ambassadeurs de la course landaise sur le territoire - Mouscardès, Estibeaux, Tilh et Pouillon - par le biais d'une signalétique distinctive sous les panneaux d'entrée des communes et aux arènes. Les fêtes locales estivales ont offert l'occasion aux différentes localités d'inaugurer ces signalétiques valorisant leur patrimoine local et célébrant la course landaise.



Retrouvez ici tout l'agenda culturel du territoire !



PREMIERS RDV CULTURELS DU PRINTEMPS EN PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS



Du 1^{er} Février
au 12 Avril 2025

L'ÉMOI DES MOTS

Organisé par
l'association l'Atelier du Mot

Découvrez une programmation de 25 rendez-vous sur le territoire : rencontres, chansons, expositions, conte, théâtre, lecture musicale, poésie...

- > Billetterie sur www.lavalleedukiwi.com
- > Plus d'infos sur www.latelierdumot.org

PORTES OUVERTES DES ABBAYES



Samedi 5 et
Dimanche 6 Avril 2025

Les abbayes de Sorde et d'Arthous vous ouvrent gratuitement leurs portes le temps d'un week-end !



Samedi 1^{er} et
Dimanche 16 Mars 2025

CHANTONS SOUS LES PINS

Cette année, le festival fait escale à PEYREHORADE et BÉLUS !

■ Samedi 1^{er} Mars - 20h30 - Cinéma La Lutz - PEYREHORADE
JOTA B + DIDIER SUPER

Jota B, c'est une Bande de Joyeux Bonhommes Jamais Blasés de Jongler avec le Beat, les mélodies, le tout Juste avec un Brin de poésie. Didier Super et son spectacle "Didier Super est bien plus marrant que tous ces comiques de merde"

> Billetterie : www.billetweb.fr/festival-soiree-peyrehorade

■ Dimanche 16 Mars - 15h30 - Salle du conseil municipal - BÉLUS
TIOU

Chanteur à fleur de peau, charismatique, drôle et inspiré, Tiou ébouriffe la chanson française et propose un moment de chanson contemporaine à l'ancienne (duo piano-voix).

- > Billetterie : www.billetweb.fr/tiou-belus
- > Plus d'infos : www.chantonsouslespins.fr

BÉLUS

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Lors des Journées du Patrimoine, notre village a accueilli Vincent Mateos, conservateur des objets mobiliers.

Le matin, visite de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption bâtie sur le principe d'une croix romane et grandement remaniée au fil du temps. Spécialiste de l'art campanaire, M. Mateos a eu à cœur de partager des informations sur le clocher, daté de 1750 et des cloches de 1908 qui ont longtemps rythmé, la vie locale. Le mécanisme de l'horloge datant de la fin 18^{ème} siècle, est conservé en Mairie, depuis l'électrification en 1966.

Au travers d'un diaporama, l'après midi fût consacré à un tour du village et des maisons et sites remarquables : le Monument aux Morts, dessiné par François Baco, et le tableau qui le représente dans la mairie ainsi que l'ancien instituteur, qui reconstitua le vignoble landais par la mise au point d'hybrides ont été mis à l'honneur. Nous avons également évoqué le monument élevé en 2019, par le sculpteur plasticien Aitor de Mendizabal, bélusien d'adoption, à la mémoire de Lucien Durosoir, compositeur et violoncelliste.



HABAS

BOUCLE DES RUISSEAUX



Le nouveau chemin pédestre communal de Habas constitue la dernière version de la Boucle des ruisseaux de Chalosse. L'équipe municipale élue en 2020 avait souhaité redynamiser la vie locale en proposant de nouveaux circuits pédestres attractifs. Le circuit des Arrigans ayant déjà été amélioré, il a été décidé de se concentrer sur d'autres secteurs, notamment sur la partie sud du village.

Le circuit Lataillade a souffert de longues années d'intempéries, il a donc fallu le remodeler et le sécuriser. Sur sa partie ouest, une réflexion a permis de le raccorder au circuit des Arrigans. Cette refonte importante a ainsi permis la création de deux boucles : une première de 12km qui rejoint le lavoir depuis le château d'eau et une seconde de 17km qui rattrape le parcours des Arrigans.

Les deux parcours pédestres de la nouvelle boucle des ruisseaux de Chalosse sont opérationnels et feront, dès le retour des beaux jours, le bonheur des randonneurs. Ils offrent l'opportunité de découvrir, grâce aux liaisons accessibles vers les communes voisines de Labatut et de Misson, d'autres territoires en Chalosse.

HASTINGUES

MAISON HANTÉE D'HALLOWEEN

Pour la 3^{ème} fois, la municipalité a transformé la Maison des Jurats en une authentique maison hantée pour Halloween, attirant une foule record venue de toutes les Landes.

Cette emblématique maison accueille chaque été des boutiques éphémères. Elle change de visage à l'automne pour s'imprégner de l'esprit d'Halloween. Dès la tombée de la nuit, elle se métamorphose en un lieu lugubre où les visiteurs sont plongés dans une ambiance saisissante peuplée de fantômes, squelettes... Des jeux de lumière viennent compléter les décors élaborés par des élus et une bénévole passionnée.

L'édition 2024 a confirmé son statut de rendez-vous phare des célébrations locale d'Halloween. Les courageux visiteurs sont venus découvrir cette expérience unique et l'événement a eu un impact positif sur le commerce du village : les visiteurs ont ainsi profité de leur passage pour découvrir le restaurant, Le Jardin du Carcoilh.

Après Halloween, la Maison des Jurats devient la Maison de Noël pour la fin d'année. Cette initiative fait partie de la stratégie de la commune pour revitaliser le centre-ville et dynamiser le commerce local.



MISSON

LE PATCHWORK A DU COEUR



Début octobre, 2 représentantes de l'association « Patch à Misson » ont remis, au service de néonatalogie de Dax, 15 Babyquilts cousus avec amour par ses membres. L'apprentissage et la pratique du patchwork, l'entraide et le partage sont les maîtres-mots de l'association. Elle a donc logiquement adhéré au concept de « Babyquilts » arrivé en France en 2002.

Ces petites couvertures (70x70 cm) jouent plusieurs rôles auprès des bébés et de leurs parents :

- les couleurs vives très contrastées favorisent la stimulation mentale et physique des bébés
- le patchwork posé sur l'incubateur protège le bébé de la lumière ambiante permanente
- les couleurs gaies apportent optimisme et réconfort aux parents
- il réchauffe le bébé lors du peau à peau avec sa maman ou son papa
- propriété de l'enfant, le patchwork est un lien fort entre l'hôpital et la maison où il devient un doudou, une couverture de poussette...

SAINT-LON-LES-MINES

RÉSIDENTS SÉNIORS

La commune de St-Lon-Les-Mines est à l'initiative d'un projet innovant de logement social spécialement adapté aux personnes âgées et à la problématique du vieillissement.

L'objectif consiste à permettre aux aînés résidant dans des maisons anciennes, éloignées du bourg et souvent inadaptées, à rester dans la commune où ils ont vécu, proches de leurs racines et de leur environnement familial.

Cette opération, portée par la commune, avec des financements du Département des Landes, d'XL Habitat, de l'Etat et de la CCPOA a permis de créer cinq logements individuels conçus pour les personnes âgées ainsi qu'une salle commune mise à disposition de tous les résidents. Parfaitement équipée (salon TV et



cuisine), elle permet aux résidents de se rencontrer, se réunir en famille et de participer à des activités.

Créer du lien, lutter contre l'isolement, proposer des activités, faciliter le quotidien en rapprochant les résidents des services, sont des priorités pour préserver et maintenir l'autonomie.

Fonctionnelle, cette résidence est ouverte à toute personne du territoire. Les loyers proposés, autour de 300 €, sont bien inférieurs au prix actuel du marché. Malheureusement, cette offre de logements est bien insuffisante pour satisfaire la demande. Nos aînés, qui ont tant contribué aux évolutions du monde actuel, méritent toute notre attention et notre bienveillance.

ORTHEVIELLE

TRAVAUX SUR VOIRIE

Le Département des Landes a programmé, en 2026, des travaux de revêtement de la chaussée sur la RD 33, route de Dax.

Avant le démarrage des travaux, le conseil municipal a étudié la possibilité d'enfouir en amont les réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public sur cette voie et a validé le devis du SYDEC pour un montant de 718 344 € TTC, dont près de 201 016 € à la charge de la collectivité. Les réseaux d'eau potable seront également remis en état par le syndicat EMMA pour améliorer le rendement. Les réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public seront enterrés d'un côté de la voirie, les réseaux d'eau potable de l'autre côté.



Les opérations d'enfouissement des réseaux aériens permettent de :

- gagner en sécurité : le réseau aérien peut

s'avérer dangereux (risques de chute, incidents...)

- gagner en qualité : optimisation de la qualité de distribution par la mise en place d'un réseau neuf et souterrain

- améliorer l'espace public : cadre urbain embelli et circulation sur les trottoirs facilitée pour les piétons et les personnes à mobilité réduite.

Les travaux se dérouleront en 3 étapes :

- 1 - mise en place des nouveaux réseaux souterrains sur le domaine public

- 2 - bascule des branchements des usagers vers les nouveaux réseaux

- 3 - retrait des anciens réseaux aériens et des poteaux

OSSAGES

ANNIVERSAIRE ET SOLIDARITÉ

Le 7 Septembre dernier, l'association Anim'Ossages célébrait son 10^{ème} anniversaire avec au programme marché gourmand et de créateurs locaux, fresque participative, balades à

poneys, yoga, couture, sports... Un joli moment de partage qui a rassemblé toutes les générations du village.

En octobre, c'est la solidarité qui était à l'honneur dans la section couture de l'association : à l'occasion d'Octobre Rose, les participantes ont réalisé pas moins de 40 coussins "cœur" offerts à la Ligue contre le Cancer.

SORDE-L'ABBAYE

ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

Apprendre à bien se nourrir commence dès l'école maternelle ! Séverine, la cantinière des tout-petits a œuvré « comme une cheffe » afin d'obtenir le niveau 1 du label Eco-cert « En cuisine » qui valorise les établissements engagés pour une restauration collective durable. Cette démarche a été présentée aux parents et aux élèves lors d'un goûter, forcément gourmand, bio, local et sain !



Notre commune est heureuse d'annoncer l'installation d'un cabinet de kinésithérapie constitué de quatre praticiens. A la recherche d'un lieu où s'établir sur le territoire, ils ont ainsi été reçus en mairie pour exposer leur projet. Cette offre de soins de proximité apporte un confort à la population et participe au développement du village. Enfin, cette année encore, l'attractivité du territoire est liée à sa richesse patrimoniale. L'abbaye de Sorde, gérée par la CCPOA, a connu une fréquentation à la hausse (plus de 12 000 visiteurs en 2024). Sur ce site, des programmes d'envergure sont en cours, tels le projet collectif de recherche (PCR Sordus) piloté par le Département des Landes ou la restauration de l'église portée par la commune. Rémi Pottier, architecte du patrimoine, qui assure la maîtrise d'œuvre des travaux a commencé sa mission avec une première phase consacrée aux transept, clocher et sacristie.



Le Pays d'Orthe et Arrigans finance vos covoits' quotidiens

Conducteurs,
Conductrices



100€ de Prime
Covoiturage*

Passagers,
Passagères

5 trajets **offerts**
Les suivants à 0,50 €



Téléchargez l'app

BlaBlaCar
Daily

